



REPUBLIQUE DU BENIN
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



(U.A.C.)

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

(F.L.A.S.H.)

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE

« Espace, culture et développement »

LABORATOIRE DE RECHERCHE RETROSPECTIVE-AFRIQUE

MEMOIRE DE DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES

(D.E.A)

Formation : Histoire et Archéologie

OPTION : HISTOIRE POLITIQUE ET SOCIALE

THEME

**PERCEPTION ET DEVOLUTION DU POUVOIR CHEZ LES
PEUPLES DE L'ATACORA DU NORD-OUEST : CAS DES
BIALEBE, BEBELBE ET NATEMA**

Présenté par :

NANTEKOUA Dabime

Sous la Direction de:

Sylvain C. ANIGNIKIN

Professeur titulaire des

Universités CAMES

Soutenu le 04/10/2016 avec la mention bien

Année académique 2015-2016

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
INTRODUCTION	1
Carte de la zone de recherche	5
APPROCHE CONCEPTUELLE ET METHODOLOGIQUE	6
DEUXIEME PARTIE	22
PRESENTATION DES PREMIERS RESULTATS A TITRE ILLUSTRATIF.....	22
CHAPITRE 1 : LES SOURCES DU POUVOIR, LEUR CONTENU ET LES SANCTIONS CHEZ LES BIALEBE, LES NATEMA ET LES BEBELBE	23
1.1-LES DIFFERENTES FORMES DE POUVOIR ET LEUR ORGANISATION	23
1.2- LES CONTENUS DES POUVOIRS ET LES SANCTIONS.....	23
SOURCES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE	44
TABLE DES MATIERES	49

REMERCIEMENTS

Nos remerciements :

Aux Professeurs Sylvain C. Anignikin et Jérôme C. Alladaye, qui ont bien voulu nous accorder l'aval pour les études doctorales en nous délivrant les lettres de recommandation ;

Au Professeur Sylvain C. Anignikin particulièrement pour avoir accepté de diriger ce travail ;

À tous les Professeurs de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de l'Université d'Abomey-Calavi, en particulier ceux de la formation Histoire et Archéologie, qu'il nous soit permis de citer : Félix Iroko, Jérôme C. Alladaye, Michel D. K. Vidéglà, Régina Bill-Cataria, Sébastien D. Sotindjo, Sylvain C. Anignikin, pour leurs enseignements et pour toutes les valeurs qu'ils nous ont transmises ;

À tous nos enseignants ;

À Honorine et nos enfants ;

À nos parents ;

À tous ceux qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à la réalisation de ce travail.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

UAC : Université d'Abomey-Calavi.

UNB: Université Nationale du Bénin.

Edit: éditeur.

IF : Institut Français.

FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

INTRODUCTION

L'écriture de l'histoire des peuples actuels de la République du Bénin a été esquissée pour la première fois par les administrateurs coloniaux. Ces administrateurs coloniaux ou pionniers ont affirmé que les peuples de l'Atakora sont des peuples acéphales¹. Un membre de l'administration française a eu ainsi à écrire, à propos des « Somba », que :

*"La tribu n'existe que par la communauté de dialecte entre plusieurs familles... Le seul embryon d'unité est la famille, non pas la famille patriarcale, mais simplement l'homme, sa femme et ses enfants non mariés... Leur individualisme poussé détruit toute tendance sociale"...*²(Koussey, 1977 :137)

Néanmoins, il n'y a pas de peuple qui n'ait pas connu une certaine organisation politique si modeste soit-elle. Le pouvoir politique est un « fait social » quel que soit le type de société considérée. C'est une nécessité inhérente à la société. Il ne peut donc pas y avoir des sociétés sans pouvoir (Kamto, 1987). Chez les peuples de l'Atakora, le pouvoir entretient des liens privilégiés avec les puissances du monde invisible. Il est détenu par des personnes généralement âgées ou des anciens. Les anciens dans l'Atakora ont une autorité morale due au rôle qu'ils jouent dans les cérémonies communautaires. Ces anciens sont désignés par la préséance de leurs ancêtres, par consensus ou après consultation d'un devin; ils sont d'une part les intermédiaires entre les vivants et les morts, d'autre part entre les vivants et les puissances surnaturelles de leur communauté, car ils sont supposés mieux connaître les us et coutumes de leur société, la volonté des ancêtres et des forces surnaturelles. Ils président en outre les rites et les cultes des puissances surnaturelles de leur lignage ou de leur clan, d'où leur désignation courante par le nom de chef religieux ou chef de culte (Kounkouaga, 2003 :48).

Au lieu de décréter l'inexistence du pouvoir chez les peuples de l'Atakora, nous pensons qu'il serait mieux de chercher à saisir là où il se trouve. Les résultats de nos recherches nous ont amené à comprendre que chacune des sociétés de l'Atakora a ses rites et cultes présidés par les chefs et le pouvoir de l'un ne se confond pas au pouvoir de l'autre. Les administrateurs coloniaux qui ont conclu que les populations étaient sans pouvoir politique étaient partis d'un postulat. En effet, ces chercheurs ne connaissaient que deux types de pouvoir : « sociétés à Etats » et « sociétés sans Etats ». Les anthropologues britanniques E. Evans Pritchard et M. Forts furent les pionniers de cette classification des types de pouvoir

¹Acéphale : des populations qui ne connaissent pas le pouvoir centralisé.

² - Koussey (N.) 1977, *Le peuple Otamari ; essai de synthèse historique des origines à l'invasion coloniale européenne 1897*, mémoire de maîtrise d'Histoire, FLASH, U.N.B.

(Kamto, 1987 : 24). A la suite de leurs travaux sur les sociétés africaines, cette classification du pouvoir en deux groupes était devenue la typologie de référence. Mais cette façon de voir le pouvoir n'est pas acceptée par tous les chercheurs du monde scientifique. Cette idée des sociétés défendue avec ardeur par de nombreux scientifiques, est partie d'une certaine définition du pouvoir axée uniquement sur la combinaison des relations commandement-obéissance. Cette manière d'aborder le problème a conduit à la conclusion selon laquelle certaines sociétés « archaïques » étaient restées à leur stade de stagnation pré politique. Pour dire que le pouvoir politique y est absent. L'analyse selon laquelle il y aurait des sociétés sans pouvoir est partie avant comme nous l'avons dit, d'une certaine définition du pouvoir politique. Sans être fausse, cette définition ne s'applique en fait qu'aux sociétés où la coercition est le principal attribut du pouvoir politique, c'est-à-dire celles où, selon la terminologie wébérienne, l'Etat a le monopole de la violence légitime. Les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* ne se retrouvent pas dans cette classification de type dualiste. Ces peuples sont dans un ensemble ne connaissant pas un pouvoir ayant le droit de vie et de mort sur un sujet. Le pouvoir relève du sacré au point que chaque collectivité familiale ou clan a son chef. Le pouvoir est tellement dispersé que seule une analyse minutieuse pourrait permettre d'en cerner les contours. Cette dispersion que d'aucuns pourraient qualifier d'émiettement du pouvoir ne signifierait pas absence (Wakouté, 2010 :16).

L'itinéraire humain est une recherche permanente de certitudes, car l'homme a besoin d'espérer, de croire, et tant que faire se peut, de se rassurer ou d'être rassuré. Dans les temps modernes, les productions idéologiques ont essayé de répondre à cette quête inquiétante un refuge pour l'esprit. Dans les sociétés de l'Afrique Noire dites animistes, la réponse à ce « besoin,» de certitudes spirituelles³ a été donnée par les religions traditionnelles qui, comme le temps et les saisons, la naissance et la mort, s'intègrent dans une cosmogonie si l'on veut mieux cerner les réalités sociopolitiques de ces sociétés.

Comme les autres phénomènes de la vie, le phénomène du pouvoir s'inscrit dans les sociétés africaines traditionnelles, dans une conception du monde, comme le dirait Kamto, dans une philosophie entendue non pas comme un ensemble de doctrines pensées, réfléchies, rationnelles et formulées, mais comme une conception et une tentative d'explication du

³- on qualifie ordinairement les croyances religieuses africaines d'"animistes" pour mieux les opposer aux religions chrétiennes et à l'islam. Pourtant les "animismes" sont de vraies religions avec un panthéon, des mythes et un rituel" écrit M. Froelich qui a consacré plusieurs études aux religions africaines. V. Froelich (J.C).- Nouveaux Dieux d'Afrique, Paris, Orante, 1969, p.16.- Les animismes, les religions païennes de l'Afrique de l'Ouest, Paris, Orante, 1964, 254 p. Dans le même esprit : MM. Hampate Ba et Glèlè parlent de" religions traditionnelles" plutôt que d'animistes. Cf. Hampate Ba (A.). -Préface à l'ouvrage de G. Dierterlen, p.8 – Glèlè (M.A.) – Religion, Culture et Politique en Afrique Noire.

monde. Parce qu'il est d'abord le point d'articulation entre les deux mondes qui constituent l'univers cosmogonique. Car il est ensuite au confluent des forces qui s'y déploient parce qu'il assure la jonction entre les membres du groupe ; leurs ancêtres à travers le rituel religieux. Et enfin, dans la mesure où sa mission première est d'assurer la cohésion et la pérennité du groupe. Le pouvoir politique en Afrique noire et chez les peuples de l'Atakora est auréolé de sacralité (Kamto, 1987).

La philosophie africaine au sens où l'entendent Kamto et le révérend père Tempels⁴ est cosmique. Elle se limite à l'univers du groupe d'où elle émerge et qu'elle gouverne. Si les Européens conçoivent l'univers comme stable, réglé et pouvant se donner à la raison humaine comme objet de connaissance, les Africains au contraire, conçoivent le cosmos comme un ensemble de forces contraires en mouvement s'affrontant. C'est un univers dynamique où tout est lié et dont les éléments sont mus par une force indifférenciée : la force vitale qui habite en chaque membre de la société comme pour manifester la force des puissances surnaturelles, celles des dieux, mais aussi celles des morts. Car dans la cosmogonie africaine, les morts sont présents parmi les vivants : un monde invisible double le monde visible (Kamto, 1987 :24-25).

Les peuples *Bialebe*, *Bebelbe*, et *Natema* sont une partie des groupes socioculturels de l'Atakora vivant dans les actuelles communes de Matéri, Cobly, Tanguiéta et Toucountouna pour l'essentiel. Ils font partie des groupes dits anarchistes. Cette qualification des peuples de l'Atakora est faite par les théoriciens européens qui ont vite fait de les classer parmi les sociétés individualistes, sans pouvoir... par conséquent anarchistes. Ces théoriciens européens n'ont pas approfondi leurs recherches sur les peuples de l'Atakora. Ils n'ont donc pas cerné les subtilités du pouvoir chez eux et particulièrement chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema*. Pour que la question du pouvoir soit étudiée avec une certaine minutie afin d'en cerner les contours, il faut des recherches sur ces groupes socioculturels apparentés.

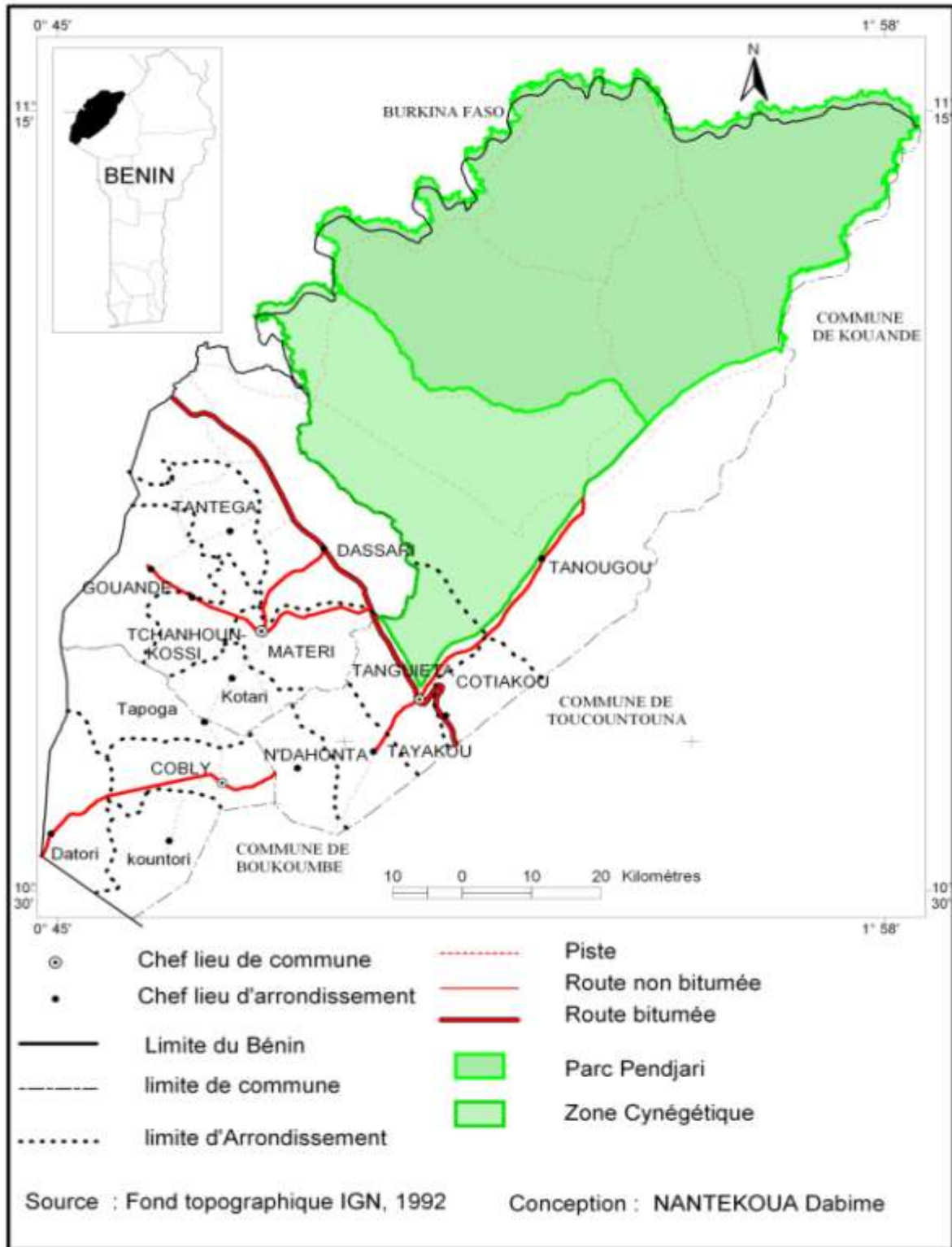
Le thème qui fait objet de notre recherche est : « la perception et la dévolution du pouvoir chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* ». Nous comptons apporter une pierre à la construction de l'édifice qu'est notre histoire en montrant que ces peuples connaissent une forme donnée d'organisation du pouvoir.

Il s'agira de mieux faire connaître les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* à travers l'espace géographique qu'ils occupent, la perception qu'ils ont du pouvoir, les différents

⁴ -Tempels (R.P.)- *La philosophie Bantoue*, 2e éd, Paris, Présence Africaine, 1949,127p.

pouvoirs qu'ils connaissent , leurs modes de gestion, les principes d'acquisition du pouvoir et les prérogatives que donne le pouvoir chez ces peuples de l'Atakora précolonial.

CARTE DE SITUATION DE LA ZONE DE RECHERCHE



PREMIERE PARTIE
APPROCHE CONCEPTUELLE ET
METHODOLOGIQUE

I- PROBLEMATIQUE

Installés au nord-ouest du Bénin et précisément dans l'Atakora, les groupes socioculturels *Bialebe*, *Bebelbe* et *Natema* sont des peuples qui ont des cultures à faible coefficient de mutation. Leur histoire est peu connue. Tous les écrits relatifs à ces groupes socioculturels se sont surtout intéressés au cadre géographique, aux aspects socioculturels, ethnographiques et économiques. Or, pour mieux faire connaître un groupe socioculturel donné, tous ses aspects méritent d'être étudiés.

La perception et la dévolution du pouvoir chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* qui font l'objet de la présente recherche n'ont jamais été abordées alors que le pouvoir est une dimension importante de la vie des peuples. Certains ont abordé la question du pouvoir sous plusieurs angles concernant des peuples autres que ceux de notre sphère d'étude.

Notre problématique est : comment est perçu et géré le pouvoir chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema*?

Il est déjà courant d'opposer « sociétés à Etat » et « sociétés sans Etat ». Ce dualisme établi par les anthropologues Britanniques E. E. Evans-Pritchard et M. Fortes à la suite de leurs travaux sur les sociétés africaines, était devenu la typologie de référence. Ainsi, dans sa thèse consacrée aux chefs d'Etat africains, M. Asso le retient comme base d'étude valable. A côté de ce manichéisme, sociétés à Etat et sociétés sans Etat, il a été proposé la distinction du pouvoir entre système politique centralisé et système politique décentralisé (Kamto, 1987). Or, les peuples de l'Atakora qui font objet de notre étude ne se retrouvent pas dans l'un des deux cas de la classification faite par des pionniers anthropologues britanniques cités par Kamto dans sa thèse d'Etat. Le pouvoir chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* d'après nos informateurs est l'autorité et non pas ce chef qui a le pouvoir de vie et de mort sur son sujet. Le pouvoir chez ces peuples est d'abord familial avant d'être communautaire.

Tous les auteurs dont nous avons donné le point de vue sur la question du pouvoir, spécialement chez les peuples de l'Atakora, méritent d'être salués pour leur courage intellectuel. Ils le méritent parce qu'ils ont pu aller au-delà des stéréotypes ou des clichés négatifs comme « sociétés anarchiques » ou « acéphales ». Ils reconnaissent tout au moins l'existence d'une organisation sociopolitique quoique modeste.

Pour répondre à cette question, des hypothèses ont été formulées ainsi que les objectifs de la recherche.

1-1-Hypothèses de recherche

Pour la réalisation de ce travail trois hypothèses sont émises :

- l'organisation sociopolitique des *Bialebe*, *Bebelbe* et *Natema* de l'Atacora Nord-Ouest ne diffère pas de celle des autres groupes sociocommunautaires de l'Atakora.
- les éléments constitutifs du pouvoir comme catégorie sociopolitique chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* existent bel et bien;
- le pouvoir chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema*, a été de tout temps considéré comme une affaire ancestrale.

1-2- Objectif général

L'objectif est d'analyser le fonctionnement sociopolitique des communautés *Bialebe*, *Bebelbe* et *Natema*. Cet objectif a été décliné en trois objectifs spécifiques en harmonie avec des hypothèses de recherche à savoir :

- montrer la perception et le fonctionnement du pouvoir chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* de l'Atakora ;
- analyser la dynamique sociopolitique chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* ;
- trouver les différents liens qui unissent les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* au sujet du pouvoir;

II-CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Notre thème de recherche a rapport avec certains termes dont il importe d'élucider les contours. Il s'agit de : **Perception, dévolution et pouvoir.**

Le mot **perception** désigne l'opération de l'intelligence, la représentation intellectuelle d'une idée ou d'une image. C'est aussi la façon de voir quelque chose ou l'angle de vision de quelqu'un, l'appréhension que l'on a de quelque chose.

Selon le dictionnaire Robert 2013, **dévolution** signifie passage de droits héréditaires au degré subséquent par renonciation du degré précédent, ou à une ligne par extinction de l'autre. C'est aussi un acquis, échu par droit.

Le mot **pouvoir** est le fait de disposer des moyens naturels ou occasionnels qui permettent une action ; c'est aussi la possibilité d'agir sur quelqu'un ou quelque chose. C'est également l'autorité que l'on a.

La colonisation a arrêté le processus de formation et d'organisation sociopolitique des peuples colonisés. Elle a donc désorganisé les structures sociopolitiques des peuples colonisés. Et les premières études sur les peuples d'Afrique n'ont été faites que par des occidentaux.

« *Les configurations du pouvoir dans les villages africains n'ont longtemps été étudiées par les ethnologues (en particulier français et allemands) que sous leurs formes « traditionnelles », en tant que relevant de cultures politiques précoloniales* ».⁵

Mais après une analyse soutenue, le Professeur Jérôme C. ALLADAYE a retenu les considérations sur lesquelles l'on peut se baser actuellement pour différencier les entités politiques précoloniales.

Il s'agit d'abord du niveau de concentration du pouvoir, ensuite de la puissance de l'entité considérée. L'approche ethno-linguistique peut intervenir en appoint⁶. Ainsi on retient suivant la complexité de leur structure *les communautés à organisation centrale lâche, les chefferies et les royaumes*. Notre sujet de recherche porte sur le premier cas. Dans ce cas, il s'agit en fait de groupes humains guidés surtout par le respect des coutumes dont les vecteurs sont les patriarches qui agissent en conseillers. Ces groupes à pouvoir centrale lâche sont surtout localisés dans l'Atacora, chez les Bétamaribè, les *Bialebe*, les *Natema*, les *Bebelbe*, etc. Quant à la chefferie

« *c'est un groupe de familles étendues, de lignages ou de clans autour d'un personnage qui est généralement un personnage du groupe le plus anciennement établi sur le territoire, un meneur d'hommes ou un personnage magico-religieux* »⁷

Le système de royauté se trouve chez plusieurs peuples à l'époque précoloniale dans l'espace béninois. C'est le cas chez :

« *Les Wassangari dans le Borgou (à Nikki, Kandi, Bwé, Kouandé), les Goulmancé à Kilir (Djougou), les émigrants d'Aja-Tado et assimilés à Allada, au Daxomè, à Xogbonou, à Savalou, les immigrants yoruba à Kétou, Sakété, Ifangni, Savè* ».⁸

⁵ -Thomas (B.) : *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, 1993, p.6.

⁶ -Alladaye C. J. "in Forum National de rois et des dignitaires du Bénin", 11-12juillet 2008, Cotonou, pp.6-8, inédit.

⁷ -Idem, p. 10.

⁸ -Idem, p.12.

2.1-Pouvoir, perception et dévolution : des notions aux contenus variables

Les discussions autour du pouvoir, de la perception et de la dévolution seraient plus faciles à mener si ces notions avaient des définitions universellement reconnues et admises. Leur contenu, en particulier celui du pouvoir, s'est enrichi d'apports aussi variés que ceux de la philosophie, de la sociologie et autres sciences. Certes, s'agissant notamment du pouvoir, M. Burdeau fait remarquer que l'élasticité de son contenu a l'avantage de faire place (en science politique) à l'étude de toute une série de phénomènes (autorité, prestige, commandement, influence, etc.) qui risqueraient d'être exclus par un terme plus précis⁹(Kamto, 1985). Cependant, l'observation de J. Meynaud¹⁰(Kamto, 1987) qui souligne le caractère équivoque du mot pouvoir n'en reste pas moins valable. Il importe par conséquent, d'essayer, dès à présent, de préciser le contenu de ces notions, et le sens dans lequel nous entendons les utiliser.

2.2-Circonscrire la notion du pouvoir

Dans le discours philosophique, le terme pouvoir est avant tout un concept dont il faut trouver l'essence ; réalité conceptuelle donc pour les philosophes. Le pouvoir aux yeux des sociologues est un phénomène majeur, celui que les juristes ont pris l'habitude d'examiner uniquement sous un angle institutionnel, et que les politologues placent au centre de l'univers politique.

Pour les philosophes le pouvoir est une réalité conceptuelle. Il faut essayer selon eux de distinguer le pouvoir institutionnalisé, symbolisé et incarné par les princes de ce monde, du pouvoir en général qui, lui, ne trône nulle part. Le pouvoir nous transcende et exerce sur nous la puissance de sa maîtrise. Il plane au-dessus de nous comme l'idée chez Hegel, la raison chez Kant, la volonté générale chez Rousseau. Chez les philosophes le pouvoir est une réalité pensée ; c'est une réalité conceptuelle incontournable, présente partout où il y a division et séparation, et où s'ébauchent des rapports de force.

Mais qu'il soit un concept philosophique, insaisissable en son essence, le pouvoir demeure par-dessus tout un phénomène sociologique, une réalité sociale concrète dont la puissance s'apprécie dans le quotidien.

⁹ -Burdeau (G.) – Traité de science politique tome1, édition 1980, cité à la page 31 par Maurice Kamto, dans son ouvrage intitulé *pouvoir et droit en Afrique Noire*.

¹⁰ -Meynaud (J.) – Introduction à la sc. Po. Paris, Librairie, 1959, p.74. Cité par Maurice Kamto, dans son ouvrage intitulé *pouvoir et droit en Afrique Noire*.

Selon les sociologues, la société est un immense champ de rapports de force qui se traduisent par le phénomène de commandement et d'obéissance dans les hypothèses du pouvoir coercitif, et par le phénomène de coordination ou d'arbitrage consensuel dans le domaine du pouvoir non coercitif. Il y a toutefois, une différence de nature entre le "pouvoir" d'un individu et le pouvoir exercé par un individu sur un autre individu ou un groupe d'individus sur l'ensemble de la société. Dans un cas, le pouvoir est en réalité un phénomène d'autorité, c'est-à-dire un phénomène essentiellement psychologique limité au champ social. Il peut apparaître aussi comme une énergie vitale qui habite chaque individu, mais dont la force varie en fonction des mouvements cosmiques. Celui dont l'énergie est la plus puissante est amené à diriger les autres par la suite, à disparaître lorsque son influx d'énergie baisse. C'est dans ce sens qu'est entendu le pouvoir dans la plupart des sociétés traditionnelles¹¹. Dans d'autres cas, le pouvoir, tout en restant un phénomène sociologique, relève du politique dont il est épicer.

On peut donc distinguer une approche psychosociologique, de l'approche politico-juridique du phénomène du pouvoir. Parlant de l'approche psychosociologique on dira que c'est "le pouvoir d'une personne A sur une personne B et la capacité d'obtenir que B fasse quelque chose qu'il n'aurait pas fait sans l'intervention de A. Cette manière empirique de définir le pouvoir répandue dans la sociologie politique américaine, situe l'origine du pouvoir dans les rapports interindividuels de domination. Si l'on exclut de ces rapports la force physique et toute autre forme matérielle de contrainte, le succès de A sur B tient à l'ascendant personnel de celui-là sur celui-ci. Le phénomène est donc essentiellement psychologique. Cette approche place l'aptitude personnelle d'un individu à obtenir des autres, qu'ils exécutent sa volonté, elle est à l'origine de l'apparition du "leadership" et par suite, du pouvoir politique au sein de tout groupe humain.

Il faut retenir fondamentalement que, ce que l'on désigne ici par le terme de pouvoir serait plutôt de l'autorité au sens où l'a défini de Jouvenel :

« J'appelle autorité, la faculté d'entraîner le consentement autrui, ou encore J'appelle autorité la cause efficiente des rassemblements volontaires. Lorsque je constate un rassemblement volontaire, j'y vois le travail d'une force qui est

¹¹ -Dika-Akwa nydea Bonambella : "La sacralité du pouvoir et du droit africain de la succession" In sacralité, et Droit en Afrique. Table ronde préparation organisée par Labo. D'Anthropologie Juridique de Paris, ed. du CNRS, 1979, p. Cité par Maurice Kamto, dans son ouvrage intitulé *pouvoir et droit en Afrique Noire*, p.32.

l'Autorité »¹². *L'acte de volonté est donc à la base de la relation d'autorité. En d'autres termes, c'est le consentement de B qui fonde l'autorité de A sur lui. Car " le propre de l'Autorité est de ne s'exercer que sur ceux qui l'acceptent volontiers ».*¹³

Là réside la nuance qui pourrait exister entre autorité et pouvoir.

Quant à l'approche politico-juridique, elle perçoit le pouvoir comme une petite société qui en domine une plus large. Sa réalité substantielle est le commandement.¹⁴ Pourtant, il n'est pas toujours exprimé dans toutes les sociétés comme un rapport de domination entre les gens qui commandent et d'autres qui exécutent. On dira que le pouvoir est une force au service d'une idée. C'est une force née de la conscience sociale destinée à conduire le groupe dans la recherche du Bien commun et capable le cas échéant, d'imposer l'attitude qu'elle commande. Dans le même sens le Professeur André Hauriou le définissait comme

*« Une énergie de la volonté qui se manifeste chez ceux qui assurent l'entreprise du gouvernement d'un groupe humain et qui leur permet de s'imposer grâce au double ascendant de la force et de la compétence »*¹⁵

Dans ces conditions, "on définira le pouvoir comme résultant, pour une société, de la nécessité de lutter contre l'entropie qui la menace de désordre"¹⁶

Cette définition proposée par M. Balandier, présente le pouvoir comme un mécanisme de régulation sociale, ce qu'il est effectivement. Mais contrairement aux deux précédentes, elle ne détermine ni sa nature, ni le moyen par lequel il procède pour lutter contre l'entropie. En somme, elle ne caractérise pas le pouvoir. Pour l'essentiel le pouvoir y apparaît comme le pouvoir d'une nécessité sociale.

On pourrait rapporter d'autres définitions du pouvoir. L'on se rendrait vite compte qu'elles ne sont pas plus satisfaisantes. C'est en vérité qu'il s'agit plus de le circonscrire c'est-à-dire de dessiner ses contours de manière à les rendre repérable ; le Professeur Duverger écrit à ce sujet: "Les définitions n'ont de valeur qu'en mathématiques ou en droit, où elles créent l'objet même qui est défini : la circonférence n'est pas autre chose que sa définition ; l'homicide par imprudence est établi en tant qu'infraction juridique par la définition du

¹² -Jouvenel (B. de) - De la souveraineté. A la recherche du Bien Politique, Paris, Ed M. th. Genin, 1955, p.45.Cité par Kamto, 1987.

¹³ -Jouvenel (B.de). Idem, p.48.

¹⁴ - Idem, p.50.

¹⁵ -Hauriou (A.), Gicquel (J.), Gélard (P.)- Droit constitutionnel et institutionnel politique. 6^e éd. Paris, Monchrestien, 1975, p.106.Cité par Kamto, 1987.

¹⁶ -Balandier (G.)- Anthropologie Politique, 3^e éd., Paris, PUF, 1978, p.43. Cette définition qui tend à présenter le pouvoir comme le centre de régulation de la société se rapproche de celle des systémistes américains pour qui le pouvoir est le principal centre de régulation du système politique. Cité par Kamto.

législateur"¹⁷. En revanche, les sciences de l'observation caractérisent les faits davantage qu'elles les définissent vraiment. Alors même qu'il n'échappe pas totalement à la sphère juridique, le pouvoir est avant tout un concept politique.

Selon le dictionnaire LAROUSSE 2010, la perception est le fait de percevoir par les sens, par l'esprit ; une représentation consciente à partir des sens. C'est aussi une représentation des choses par l'esprit.

Selon Wikipédia, La **perception** est une faculté physio-psychologique et culturelle qui relie l'action du vivant au monde, le phénomène et à l'environnement biophysique par l'intermédiaire des sens physiologiques et des idéologies individuelles ou collectives. Chez l'espèce humaine, la perception est aussi liée aux mécanismes de cognition par l'abstraction inhérente à l'idée et aux notions apprises dans la pensée.

Le mot perception désigne donc, soit la capacité sensitive (l'instinct par exemple), soit le processus de recueil et de traitement de l'information sensorielle ou sensible (en psychologie cognitive par exemple), soit la prise de conscience qui en résulte.

La **dévolution du pouvoir** est un transfert ou une délégation de pouvoir politique d'une entité à une autre ou d'une personne à une autre. C'est le droit de transmission, d'un bien, d'un droit ou d'un pouvoir à une personne ou à une institution.

III-REVUE DE LITTERATURE

La question de la perception et de la dévolution du pouvoir a été un sujet de préoccupation du Professeur Anignikin, 2009. Dans son article intitulé *La gouvernance dans l'Afrique ancienne : perception et gestion du pouvoir chez les Kaaro-Odjiré des collines du moyen Bénin*, le Professeur analyse la perception et la dévolution du pouvoir chez les populations des collines du centre Bénin. Il montre que le pouvoir implique l'idée d'autorisation des divinités qui sont des intermédiaires entre les hommes et Dieu. Le même auteur signale l'existence d'un contre-pouvoir chez les Kaaro-Odjiré. Cela montre clairement le partage du pouvoir dans l'Afrique ancienne. Le père partageait le pouvoir avec ses frères qui participaient à sa gestion s'est progressivement formalisé et structuré en conseil. Dans les communautés villageoises, ce conseil est composé des chefs de collectivités familiales. Ce dont parle le Professeur Anignikin correspond parfaitement au pouvoir chez les peuples de

¹⁷ - Duverger (M.)- Introduction à la politique, Paris, Gallimard, 1964, p.1.

l'Atakora en général et chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* en particulier. Car le témoignage de Nouanti Batihanga¹⁸, 66 ans, nous montre que le pouvoir est sacré et se transmet de frère en frère. Il n'y a pas possibilité d'usurpation de pouvoir chez nous poursuit-il.

Bako-Arifari, 2009, dans son article « *le pouvoir au village* » affirme que le pouvoir comporte différents enjeux à Fonougou. Le pouvoir qu'évoque Bako-Arifari a des similitudes avec le pouvoir des peuples de l'Atakora- Ouest où le pouvoir n'est pas concentré dans les mains d'un seul individu. Les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* accordent une grande importance à un type de pouvoir qui s'apparente à celui évoqué par Bako-Arifari. Dans le même ordre d'idées, Maurice Kamto, dans sa thèse d'Etat intitulée *Pouvoir et Droit en Afrique Noire*, montre que le pouvoir est inhérent à la société. Car dit-il en reprenant Aristote, "l'homme est un être naturellement fait pour vivre en société"¹⁹. On dit aussi qu'il est un animal politique. "Dans la mesure où l'on appelle politique, la dimension de commandement de n'importe quel groupement humain, la politique ne constitue pas un ensemble séparable, mais un aspect de tous les groupements sociaux"²⁰, renchérit Raymond Aron (Kamto, 1987).

Les écrits relatifs à l'organisation politique chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* comme chez la plupart des peuples de l'Atakora ont été l'œuvre des administrateurs coloniaux qui ont vite fait de montrer que ces peuples étaient des peuples acéphales. Pour ces pionniers, ces peuples ne connaissent pas le pouvoir. Dans son rapport mensuel d'avril 1923, le Commandant du cercle de Natitingou, Haberman rapporte au Gouverneur de l'AOF que :

« *Les Berba, les N'yindé et les Natema occupent la partie nord-ouest de la subdivision de Tanguiéta et ne connaissent pas de chef réellement influent en dehors du pouvoir de Kouaro à Taiacou (Haberman ; 1942)²¹. Les chefs ont été créés par nous, le pays étant avant notre arrivée dans un état anarchique. Ils ne tiennent donc leur autorité que de nous et ont peu d'influence sur des indigènes. Ils sont en majorité des fétichistes à des degrés divers. Les féticheurs ont une grande influence chez les Berba, les N'yindé et les Natema mais ils sont nombreux et leur influence est toute locale*».

Mais à voir de près, ces affirmations ne sont pas fondées et manquent d'objectivité dans la mesure où ces peuples connaissent une certaine organisation politique. Car les

¹⁸ -Entretien du 11 /2/2015 fait avec NOUANTI Batihanga à son domicile à SOMOU.

¹⁹ -v. Aristote : Ethique à Nicomaque IX, 91169 b-16, et La politique I, 1252a-10et 1253a-3 cité par J. Freund, p.24.

²⁰ -Aron (R.) –études politique, Paris, Edition Gallimard, 1972, p.24.

²¹ -Monographie de la subdivision de Tanguiéta. Tanguiéta, Cercle de Natitingou.

résultats de nos recherches nous ont amené à affirmer au contraire que le pouvoir chez ces peuples n'a pas atteint le niveau de chefferie comme chez d'autres peuples du Dahomey d'alors mais il y existe une hiérarchie sociale bien organisée. La gestion du pouvoir chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* est toujours faite de façon consensuelle suivant la volonté des ancêtres et des divinités après consultation de l'oracle. Ceux que Haberman désigne par "féticheurs" ne sont rien d'autre que les détenteurs du pouvoir chez ces peuples. Ils ont une grande influence sur les populations et leur autorité dépasse parfois le cadre villageois. Leur influence s'étend à des personnes qui se réclament du même lignage qu'eux. Les résultats de ces recherches nous révèlent que Haberman avait mal perçu les réalités du pouvoir chez ces peuples de l'Atakora. Car, l'autorité qu'ont les chefs dépend de leurs activités de divination communautaire qui n'est pas dissociable du pouvoir.

Par ailleurs, les rites initiatiques « *kundehu* » chez les *Bialebe*, « *difani* » chez les *Bebelbe* et « *doubou* » chez les *Natema*, la situation matrimoniale et l'âge étaient les principaux déterminants pour accéder au pouvoir chez ces *peuples*. Pour prétendre à la gestion d'un quelconque pouvoir, il faut avoir subi l'initiation qui est un processus de formation, d'intégration dans la communauté. Elle est le principal élément qui conditionne le mariage chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema*, après quoi l'individu peut prétendre exercer des responsabilités. L'initiation des jeunes gens est l'un des éléments qui nous amènent à étudier ensemble ces peuples. En effet, les rites initiatiques interviennent à intervalles réguliers (un an pour certains et deux à quatre ans pour d'autres) et mobilisent l'ensemble de la société²². À côté de l'initiation, ces peuples sont des peuples voisins qui partageaient beaucoup de pratiques comme la chasse. Nos informateurs et surtout Sambiéni Nouanti²³ interrogé le 22/2/2015 nous confie que le pouvoir de l'initiation et de la chasse sont les pouvoirs les plus importants.

Le sociologue Jean Kouagou a classé les peuples de l'Atacora-Ouest dans un ensemble ne connaissant pas le pouvoir politique²⁴. Cette analyse de l'auteur, à notre avis comporte des insuffisances. Ces insuffisances sont surtout liées au fait que le chercheur ait cru que tous les peuples de l'Atacora, abusivement appelés "Somba", connaissent le même type d'organisation sociale. Il n'est pas normal de penser ou d'affirmer sans recherche préalable que les réalités sociopolitiques des Bètammaribè sont semblables voire superposables à celles des *Bialebe*,

²² -Quel que soit leur lieu d'installation, tous les membres du groupe socioculturel concernés doivent, tous ensemble, prendre part aux cérémonies de l'initiation, soit sur leur lieu d'implantation, soit à leur lieu de provenance, où se trouvent leurs sanctuaires.

²³ -Entretien du 22/2/2015.

²⁴ -N'tcha (K.J.), 1999, p.36.

des *Bebelbe* et des *Natema* qui se retrouvent aussi dans ce grand ensemble dit "Somba". Mais le pouvoir existe bel et bien dans l'espace "Somba" qui n'est rien d'autre que la partie Ouest de l'Atakora. Le mal des chercheurs autochtones, c'est de vouloir suivre la démarche des administrateurs coloniaux qui ne veulent reconnaître aucune organisation sociopolitique aux peuples colonisés. Comme nous l'avons affirmé précédemment, partout où vit une communauté d'Hommes, il y a une organisation sociale.

Pour l'Abbé Lucien Chambény, le chef chez les peuples de l'Atacora est « *avant tout un priant, un intercesseur entre son groupe humain et un fétiche... il n'a rien de vantard, rien de mendiant, rien de soulard, il ne porte surtout pas des vêtements de roi, pas de griots à sa suite, pas de trompettes, pas de danseurs...* »²⁵

« *Mais il y avait un système politique. Disons que celui-ci était fondé sur le respect des coutumes et des anciens* », rectifie le Professeur N'tia Roger, 1999.

La question de perception et dévolution du pouvoir a fait l'objet de nombreuses recherches. Dans son article intitulé *la gouvernance dans l'Afrique ancienne : perception et gestion du pouvoir chez les Kaaro-Odjiré des collines du moyen Bénin*, Anignikin (2009) analyse la perception et la dévolution du pouvoir chez les peuples du moyen Bénin, montre que le pouvoir implique l'idée d'autorisation des divinités qui sont des intermédiaires entre les hommes et Dieu. Selon le même auteur, chez ces peuples, il y a un contre-pouvoir capable de démettre un chef. Cela montre clairement le partage du pouvoir dans l'Afrique ancienne. Le partage du pouvoir du père avec ses frères qui participait à sa gestion s'est progressivement formalisé et structuré en conseil. Dans les communautés villageoises, ce conseil est composé des chefs de collectivités familiales. Au niveau des chefferies, ce conseil est composé de chefs de villages. Dans les royaumes il existe deux types de conseils. Le conseil privé, constitué des parents du roi, assiste le souverain dans la définition des politiques. Le conseil des notables assure la représentation des régions et des différentes communautés à la gestion du pouvoir. Dans tous les cas, une place est réservée à l'autorité religieuse qui doit être perçue comme un contre poids absolu au pouvoir.

De même, la dévolution du pouvoir est essentiellement inspirée par Dieu, les divinités et les ancêtres. Nul ne peut être détenteur du pouvoir s'il n'est élu de Dieu. Il s'agit là également d'une exigence impérative soumise au contrôle des divinités. Dans ces conditions, il y a très peu d'usurpation du pouvoir.

²⁵ -Chambeny (L.), 1965, p.40.

Dans son mémoire ayant pour titre, *Essai d'étude sur la chefferie Waawo de Maringou durant la période précoloniale*, Wakouté (2004) montre la gestion du pouvoir à Maringou. Il signale que le pouvoir à Maringou est la volonté des divinités qui choisissent les chefs après consultation de l'oracle. Il décrit le pouvoir *wawoo* en parlant des dignitaires dans une telle chefferie qui doivent faire le bain rituel avec le roi. Le même auteur dans son mémoire de DEA (2010) intitulé *les chefferies traditionnelles Waaba de l'Atacora, des origines à nos jours*, nous montre que les *Waaba* et les *Tankamba* connaissent le pouvoir en signalant l'existence de nombreuses chefferies *wawoo* dans le Nord-est de l'Atacora. Il insiste par ailleurs sur l'existence du pouvoir chez les peuples de l'Atacora en général et chez les *Waaba* en particulier.

Mercier, en parlant des « Somba » du Dahomey septentrional, signale que ces peuples occupent le nord-ouest de l'Atakora et sont des agriculteurs. Il parle des « Somba » en s'adressant à tous les peuples vivant au pied du massif précambrien de l'Atakora. Il montre que les « Somba » ont des habitats dispersés appelés « tata » et sont individualistes ; ne connaissant donc pas une organisation politique de grande envergure. Il va ainsi contre la thèse qui disait que les « Somba » ont un individualisme poussé qui détruit toute tendance sociale. Cette même thèse est rejetée en bloc par l'Abbé Chambeny qui montre que ces peuples connaissent le pouvoir à leur manière. Cette perception des « Somba » et à travers eux des sociétés sans Etat de l'Atakora précolonial, s'avère d'autant plus erronée que, comme l'a écrit l'anthropologue américain Sapir, cité par N'tcha 'il n'est pas d'exemple d'hommes vivant en commun qui ne possèdent un minimum d'organisation sociale. Nulle part il n'existe de horde où les rapports entre les hommes soient entièrement anarchiques''.

De son côté, Kounkouaga, dans « *société traditionnelle et démocratie: les formes d'expression de la démocratie chez les Natema de l'Atacora des origines à la pénétration européenne* » montre que les *Natema* sont une communauté démocratique par essence. Il réserve une place importante aux anciens qui forment un véritable collège dans les prises de décision. Kwaro est le chef mais ne peut jamais prendre une décision sans l'avis des anciens. Le pouvoir chez les *Natema* est donc géré de façon concertée avec Kwaro.

S'il est vrai que ces différents auteurs mettent en exergue la gestion du pouvoir dans l'Atakora précoloniale ou encore dans les communautés apparentées aux Bialebe, il n'en demeure pas moins qu'ils ne mettent pas l'accent sur la perception et la dévolution du pouvoir.

IV-DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Les groupes cibles concernés par cette recherche sont constitués des notables et des chefs de cultes. Dans l'impossibilité de réaliser des entretiens individuels avec chacun des acteurs de ces différents groupes-cibles, la technique d'échantillonnage à choix raisonné a été utilisée pour opérer les choix des acteurs à interviewer en fonction d'un certain nombre de critères. Etant donné que les entretiens privilégient la profondeur des données et non le grand effectif, il faut dire que les entretiens avec ces acteurs ont permis de documenter les opinions, les perceptions, les représentations et les pratiques en cours chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* de l'Atacora.

4.1- Recherche documentaire

La documentation écrite a été un support indispensable pour la rédaction de ce mémoire et l'analyse des données secondaires s'est faite grâce la recherche documentaire qui est sélective et surtout porte sur un certain nombre de documents suivant les thématiques abordées dans la problématique. Les sources orales sont plus utilisées pour la réalisation de ce travail.

4.2- Enquête de terrain

Les sources orales ou la tradition orale, sont indispensables dans le cadre de cette recherche. Le cadre chronologique qui nous intéresse ici, de la période précoloniale à nos jours, nécessite le recours à la tradition orale. De même, l'objet d'étude exigeant le concours des personnes ressources, les sources orales sont plus que les autres nécessaires la réussite de ce travail.

Pour ce faire, nous entendons poursuivre des entretiens de groupes et individuels avec une gamme variée d'informateurs. Nous continuerons à nous rendre dans les localités *biali*, *nateni* et *n'yendé*. Nous nous entretiendrons avec les détenteurs du pouvoir. Nous nous entretiendrons avec leurs proches collaborateurs et des personnes neutres, mais suffisamment informées sur le pouvoir chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema*. Toutes ces personnes cibles nous ont renseigné sur la perception du pouvoir, son mode de transmission, les prérogatives, les devoirs et les avantages des chefs ainsi que les rapports qui ont existé entre les pouvoirs de notre sphère d'étude.

4.3- Sources matérielles

On les appelle aussi sources muettes ou sources archéologiques.

Mais elles ne sont pas muettes pour autant. Puisqu'elles renseignent, donc elles parlent. Il revient alors au chercheur de jouer sa partition en cherchant à comprendre et à interpréter le message que véhiculent ces sources.

Les sources matérielles que nous nous proposons d'utiliser dans le cadre de cette recherche, sont, entre autres des hauts fourneaux indicatifs des activités de métallurgie de fer dont les *Natema* revendiquent la paternité sur la route de résistance de Kaba. Nous nous intéressons également aux différents objets qui incarnent le pouvoir chez les peuples de l'Atakora objet de la présente recherche.

4.4- Problèmes rencontrés au cours de la recherche

D'abord, lors des investigations, nous avons rencontré des difficultés dont les plus en vue sont liées aux sources orales. Très tôt, nous nous sommes heurtés aux effets des précampagnes municipales, locales et législatives de 2015 en République du Bénin. Les populations s'intéressent très peu à nos questions surtout quand elles constatent que nos objectifs ne s'inscrivent pas dans le cadre de ces élections pourvoyeuses d'un peu d'argent

Ensuite, nous avons subi les réalités du protocole qui entourent certaines personnes ressources susceptibles de nous fournir des informations sur le pouvoir traditionnel qui exigent des pots de vin.

Enfin, au cours de cette phase préliminaire de nos recherches, nous avons rencontré d'autres difficultés liées à la rareté des documents spécifiques sur le pouvoir dans notre cadre d'étude.

PLAN PROVISOIRE DE LA THESE

INTRODUCTION

Première partie : L'organisation du pouvoir chez les Bialebe, les Natema et les Bebelbe

Chapitre 1 : Les sources du pouvoir chez les Bialebe, les Natema et les Bebelbe

1.1- L'origine et les manifestations

1.2- Les différentes formes de pouvoir et leur organisation

1.3- L'organisation politique des Bialebe, des Natema et des Bebelbe

Chapitre 2 : Les liens entre les chefs Bialebe, Natema et Bebelbe le pouvoir

2.1- Les relations d'ordre politique

2.2- Les relations matrimoniales

2.3- Les relations conflictuelles et pacifiques ou de bon voisinage

Deuxième partie : L'organisation politique des chefs Bialebe, Natema et Bebelbe

Chapitre 3 : Les chefs Bialebe, Natema et Bebelbe dans l'organisation politique

3.1- Les procédures de désignation des chefs

3.2- L'installation du chef dans ses fonctions et les funérailles

3.3- Les fonctions, les avantages et les interdits liés aux fonctions de chef

Chapitre 4 : Les relations des chefs des Bialebe Natema et Bebelbe

4.1- Les collaborateurs immédiats des chefs de clan

4.2- Les relations culturelles et religieuses

4.3- Les relations économiques

Troisième partie : La gestion du pouvoir chez les Bialebe, les Bebelbe et les Natema

Chapitre 5 : Le mode de gestion du pouvoir chez les Bialebe, les Bebelbe et les Natema

5.1- Chez les Bialebe

5.2- Chez les Bebelbe

5.3- Chez les Natema

Chapitre 6 : Les prérogatives du pouvoir

6.1-Les prérogatives du pouvoir chez les *Bialebe*

6.2-Les prérogatives du pouvoir chez les *Bebelbe*

6.3-Les prérogatives du pouvoir chez les *Natema*

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATION DES PREMIERS RESULTATS A

TITRE ILLUSTRATIF

CHAPITRE 1 : LES SOURCES DU POUVOIR, LEUR CONTENU ET LES SANCTIONS CHEZ LES BIALEBE, LES NATEMA ET LES BEBELBE

1.1- LES SOURCES et les manifestations du pouvoir

1.1.1- L'origine du pouvoir

1.1.2- Les manifestations du pouvoir

1.1.3- Les rapports entre les différents pouvoirs chez les *Bialebe les Natema et les Bebelbe*

1.2- LES DIFFERENTES FORMES DE POUVOIR ET LEUR ORGANISATION

1.2.1- Le pouvoir politique

1.2.2- Le pouvoir judiciaire

1.2.3- Le pouvoir économique et religieux

1.3- LES CONTENUS DES POUVOIRS ET LES SANCTIONS

1.3.1- Le contenu du pouvoir du chef de famille et de clan et les sanctions

1.3.2- Le contenu du pouvoir d'initiation et du chef de chasse et les sanctions

1.3.3- Le contenu du pouvoir de la foudre et les sanctions

CONCLUSION

CHAPITRE I : LES SOURCES DU POUVOIR, LEUR CONTENU ET LES SANCTIONS

1.1- L'ORIGINE ET LES MANIFESTATIONS DU POUVOIR

1.1.1- L'origine du pouvoir

Selon le dictionnaire *Le Petit Larousse*, le pouvoir est l'autorité, la puissance de droit ou de fait détenue sur quelqu'un ou sur toute une société. Pour les Bialebe, le pouvoir est un moyen de protection de toute la société contre les mauvais esprits qui peuvent déstabiliser la société. Les détenteurs de ce pouvoir sont les chefs de famille et les chefs de clan.

Il faut noter que "Begi" qui signifie pouvoir au sens premier du terme n'a pas existé chez les *Bialebe*. Seuls les contes font état du pouvoir au sens strict et remontent à la nuit des temps. Ces contes montrent sans doute que les Bialebe ont connu le pouvoir dans leur histoire. Car les contes *Bialebe* montrent que les chefs ou rois sont entourés de toute sorte de biens, des chevaux et des belles femmes.

Selon YANTEKOUA, le pouvoir que nous relatent les contes ou les légendes ne serait certainement pas un pouvoir biali. Car, poursuit-il, le pouvoir chez les *Bialebe* n'a pas de cour. Ce pouvoir serait le pouvoir gourmacema dans l'actuel Burkina Faso²⁶. Ce serait d'ailleurs les intrigues de ce pouvoir dont parle YANTEKOUA qui auraient amené les Bialebe et d'autres groupes à s'enfuir à la recherche d'un endroit n'ayant pas une influence du pouvoir. Chez les peuples de l'Atakora en général et chez les Bialebe en particulier, le pouvoir est éparse. Ces peuples de l'Atakora ont un pouvoir qui se confond à l'autorité. C'est dans ce sens que Tiando (1978), en parlant de l'histoire des peuples de l'Atakora montre que :

« l'autorité était peu concentrée entre les mains d'un individu, elle était partagée entre les chefs de famille. Chacun d'eux exerçait son autorité sur les membres de sa famille qu'il représentait au niveau de l'instance lignagère où la communauté villageoise qui, en aucun cas, ne peut se substituer à lui ni s'ingérer sans ménagement dans la gestion de son groupe. L'association de ces chefs de famille à la prise de décision ou à

²⁶ -YANTEKOUA Sahgui, 85 ans, cultivateur à pingou. Nous montre que le pouvoir que les Bialebe ont l'habitude de raconter aux enfants pendant la période de la fête de la nouvelle igname est certainement le pouvoir gourmancema.

l'accomplissement des rites était nécessaire au risque d'engager leur inefficacité voire leur caducité»²⁷.

En effet, le mot « *begi* » veut signifier le contrôle ou la surveillance en *Biali*. Ce mot est utilisé pour désigner celui qui possède une fortune et les biens de toute sorte. Le pouvoir chez les *Bialebe* n'a jamais dépassé le niveau du village. S'il arrive qu'un chef dirige un ensemble plus grand, il faut noter que cela s'est fait à cause du lignage. La recherche des terres cultivables peuvent amener les personnes d'un même clan à se disperser dans plusieurs localités. Quel que soit le lieu où ils se retrouvent, les *Bialebe* reconnaissent toujours l'autorité de leur village d'origine. Au niveau du village, le pouvoir est détenu par le chef du clan le plus anciennement établi dans la localité. Le chef de famille « *tupunyau* », par le culte qu'il rend au pied de l'autel « *dwangetu* », exerce ainsi un pouvoir sur tous les membres de la famille et jouit de ce fait d'une forte autorité²⁸. Le mot « *dwangetu* » désigne le culte rendu aux ancêtres par ses descendants en signe de reconnaissance. Le chef de terre « *tiinyau* » est celui qui exerce son pouvoir sur l'ensemble du village. Il est au-dessus de tout le monde. Il est toujours issu du clan le plus anciennement établi. Il existe donc plusieurs chefs de clan et chefs de terre.

Le mot « *tiinyau* » désigne le chef de terre et est un mot composé. Ainsi, le préfixe « *tii* » est la forme contractée de « *tiihin* » qui désigne la terre et le suffixe « *nyau* » qui veut dire propriétaire. La famille généralement désignée par le terme "*tupu*" est un cadre spatial et social dans lequel le culte des ancêtres est célébré par le chef de la famille qui n'est rien d'autre que le père ou "*pueu*". La source du pouvoir que détenait le père était les cérémonies organisées en l'honneur des ancêtres et au cours desquelles tous les membres de la famille se réunissent. A ces occasions, l'autorité du père sur sa progéniture.

En ce qui concerne les clans, ils se caractérisent par une dimension sociale et spatiale plus étendue. Car, il arrive que plusieurs clans se retrouvent dans un même village. Ils sont chargés chacun en ce qui le concerne de faire des sacrifices nécessaires, d'éduquer les leurs, surtout, en période de grandes cérémonies comme les cérémonies de fin des récoltes.

Leur autorité est si forte et étendue qu'on les nomme "*kyame*" ou grands qui signifie toujours chefs ou rois. Ils sont presque confondus à des chefs ou à des rois en ce sens que, en

²⁷ -TIANDO Emmanuel, 1993, "l'historiographie du Bénin septentrional : l'état de la question", AFRIKAZAMANI N°1, p.103.

²⁸ - KASSA Tchansi, 67 ans Cultivateur à Kankini-Séri nous informe que quelqu'un qui ne reconnaît pas l'autorité de chef de famille va à la déperdition.

période de grandes cérémonies, ils n'exercent pas seulement leur pouvoir pour leur clan d'origine, mais aussi pour tout le groupe social²⁹. Contrairement à ce qu'on observe au niveau des sociétés étatiques, ici le pouvoir n'est pas une source d'enrichissement, de domination d'une catégorie sociale par une autre. Cela est beaucoup plus remarquable chez les détenteurs du pouvoir religieux ou "*ti kyanyau*". Le chef traditionnel est exclusivement au service de la communauté. Ainsi, il veille à la cohésion de celle-ci, entreprend toutes les cérémonies nécessaires à sa survie, lutte pour la paix. Il est perçu comme le père de la communauté. C'est la raison pour laquelle, il sacrifie ses propres intérêts au profit de ceux de la société. Sa famille même jouit moins de son pouvoir. Modestie, simplicité sont les caractéristiques fondamentales de la personne du chef chez les Bialebe. Habituellement, son logement est une simple case ou tata et son accoutrement une peau d'animal rituellement égorgé. Il est contraint de ne pas être matérialiste et même de ne pas consommer les repas dont il ignore la provenance. Le pouvoir chez les Bialebe ne donne donc pas de grands privilèges. Au lieu d'être source d'enrichissement, il est, au contraire, une source d'appauvrissement. Il accentue la pauvreté de celui qui le détient dans la mesure où il ne dispose généralement pas du temps nécessaire pour mener des activités économiques notamment l'agriculture. Cela réduit énormément sa capacité et son rendement au travail. Il se contente d'exploiter de petites surfaces rien que pour la survie de sa famille, et il n'est pas de règle qu'après les récoltes, qu'il bénéficie de produits alimentaires de la part de la communauté. Seulement, il peut bénéficier de la viande provenant des sacrifices d'animaux faits au cours de certaines cérémonies.

Il existe une exception au sujet de la chasse. L'exercice de ce pouvoir procure des biens économiques. Le détenteur de ce pouvoir le gère dans une grande autonomie sans partage avec les autres membres de sa famille. A ce titre, il bénéficie des produits issus de la chasse (viande, queues, peaux, cornes ...); en raison de son pouvoir mystique, il est sollicité par la plupart dans divers domaines (soins médicaux) parce qu'ayant le secret des recettes et la force surnaturelle.

Pour ce qui est du chef de la foudre, son pouvoir est tellement étendu à l'ensemble de l'espace géographique occupé par les *Bialebe*. Il est le seul qui gagne beaucoup de biens grâce à son pouvoir. En effet, celui-ci bénéficie des avantages liés à la purification des victimes de la foudre. En cas de foudre chez les *Bialebe*, l'endroit doit être purifié. Cette

²⁹ - TCHATTI Gnargo Dapoassiga, 75 ans, Chef foudre de Siméhoun, nous informe que sa famille est la seule détentrice de ce pouvoir chez les Bialebe.

purification demande beaucoup de moyens à l'endroit de celui qui veut la purification d'un lieu. Dans l'ancien temps, les frais de la purification se faisaient avec les animaux généralement mais aujourd'hui, cela se fait avec de l'argent.

Le pouvoir chez les *Natema* semble être mieux structuré que chez les *Bialebe* et *Bebelbe*. En pays *Natema* le pouvoir est détenu par Kouaro. Mais comme le pouvoir est d'abord familial avant d'être communautaire, chaque famille détient son pouvoir ; reconnaissant la primauté du pouvoir de Kouaro. En pays *Natema*, chaque chef de famille organise des cérémonies pour les membres de sa famille. Ces chefs de famille exercent ce pouvoir indépendamment des anciens des autres familles et même des chefs coutumiers de la communauté.³⁰ Ceux-ci ne sont même pas tenus d'être informés. Et même quand la famille organise des cérémonies qui découlent des prérogatives des chefs coutumiers et les en informent, c'est en guise de solidarité ou de sympathie. En ce temps les chefs coutumiers deviennent des observateurs et restent à l'écart. Parmi ces pouvoirs nous pouvons citer par exemple les pouvoirs destinés à conjurer un mal face auquel la médecine moderne a été impuissante. Il peut être question entre autres du problème de démence, du problème de reproduction.

Le pouvoir chez les *Natema* est « *Woolo* » ou « *wooti* » qui veut dire celui qui est au-dessus de tout le monde. « *wooti* » est détenu par Kouaro pour tous les *Natema*. En dehors du pouvoir de Kouaro et du pouvoir de ses commissionnaires « *Wooba* » qui sont au nombre de quatre : Souoti Woolo, N'koui Woolo, Yéyédi Woolo, Tanchien woolo il existe le pouvoir pour le respect des normes sociales³¹ ; c'est le cas de *Teloku*³² et de *Tecoota*³³. Ces deux derniers pouvoirs sont organisés par les chefs de famille qui en éprouvent le besoin. Ces pouvoirs sont exercés par les patriarches ou les anciens des familles. Ces patriarches les exercent indépendamment des anciens des autres familles et même des chefs coutumiers de la communauté³⁴. Ceux-ci ne sont pas tenus d'informer les chefs des autres familles et même Kouaro. Si la famille organisatrice des manifestations des cérémonies informe Kouaro et sa suite, c'est en guise de solidarité ou de sympathie. Si après être informés, les autres chefs

³⁰ -CHABI Kpéba interrogé à son domicile à Dondongou nous montre que la résolution des problèmes de famille est faite par les anciens des familles de façon exclusive.

³¹ -DOUTE Félicien nous informe que les cérémonies lors de *Teloku* ouvrent la porte du bonheur à tous les *Natema*.

³⁰ - Comme tout le monde n'est pas destiné au bonheur sur cette terre, seul l'oracle désigne les ayants droit.

³³ -Pouvoir dont l'objectif vise à cultiver le bonheur.

³⁴ - selon KPEBA Lahongou interrogé à Tanguiéta en février 2015, les cérémonies issues des pouvoirs occultes sont pour la résolution des problèmes de famille. Dans chaque famille des *Natema*, ces cérémonies sont régulièrement organisées.

décident de prendre part à la cérémonie, c'est à titre d'observateurs. Alors, ils resteront à l'écart des rites cérémoniaux. Leur rôle se réduit exclusivement à la consommation des mets préparés pour la circonstance.

Il faut ajouter à ces pouvoirs des *Natema*, le pouvoir de la chasse qui est un pouvoir hautement religieux. Le chef de chasse appelé "*Wann-woolo*" exerce son pouvoir pour le bien-être de la communauté³⁵. La chasse favorise les rapports sociaux ; car elle rassemble les gens de divers horizons, comme les *Bialebe* les *Natema* et les *Bulba*. La chasse permet le brassage des *Natema* d'avec les autres groupes socioculturels de l'Atakora³⁶. Ce brassage est une source de solidarité et de paix qui a caractérisé les populations de l'Atakora à l'époque précoloniale. Mais tous les pouvoirs sont exercés au nom de Kouaro chez les *Natema*.

Chez les *Bebelbe*, le pouvoir est dispersé comme au sein des groupes sociocommunautaires de l'Atakora. Le pouvoir est exercé par les anciens. Le chef terre ou « *Uten-yienon* » chez les *Bebelbe* a un pouvoir assez étendu. On peut aussi le désigner par « *Ukpato* » ou « *Ukpienon* ». Chez les *Bebelbe* le mot « *kpatri* » signifie surveillance. « *Ukpato* » est le chef ou le chargé de pouvoir. Les *Bebelbe* sont un groupe socioculturel qui a des pratiques similaires à celles des *Bialebe*. Ils ont aussi le pouvoir d'initiation des jeunes au rite « *dikuntile* » qui est un rite de passage de classes d'âge des femmes et « *dikonte* » et « *difone* », les rites de passage des hommes. Ce sont ces rites qui permettent de passer de l'adolescence à l'étape d'adulte. Ces rites de passage responsabilisent le jeune homme ou la femme dans la communauté³⁷ et le rendent apte à devenir père ou mère.

1.2- Les manifestations du pouvoir

Le pouvoir chez les *Bialebe* se manifeste à plusieurs niveaux au sein de la communauté. Le chef de famille exerce son pouvoir sur l'ensemble de la cellule familiale³⁸. Il décide de tout ce qui se fait dans la famille. En effet, le chef de famille décide du mariage des membres de la famille, de leur initiation. Il a droit de regard sur tous les membres de sa famille. Toute attitude d'un membre de la famille contraire aux principes de la communauté

³⁵ -SINKOU Paul, notre informateur nous apprend que les fruits de la chasse aidaient beaucoup les *Natema* dans la médecine traditionnelle.

³⁶ -N'TANGOU Namboni interrogé à Boutoun-Pingou en février 2015, nous informe que la chasse qu'organisaient les *Natema* était la plus grande chasse de la zone et rassemblait les *Bialebe*, les *Bulba*, les *Natema*, les *Bebelbe* et bien d'autres.

³⁷ -N'TADE Sanhongou interrogé en mars 2015 à Sini, nous dit que le pouvoir qui nourrit plus ses détenteurs chez les *Bebelbe* est le pouvoir d'initiation. C'est ce pouvoir qui oriente les jeunes et leur apprend à vivre en communauté en tant qu'adultes. Ils sont les défenseurs de la communauté.

³⁸ -ce pouvoir protège toute la cellule familiale de tout malheur.

est sévèrement punie. Les fautes graves condamnables sont nombreuses. Il s'agit par exemple du meurtre, de l'adultère, du vol, du rapt de femmes, etc. Le chef de famille décide des sanctions à infliger au membre fautif. Ainsi, il peut refuser que la personne se marie à temps ou se fasse initier dans l'année où la faute a été commise afin de lui faire perdre la promotion dans la classe d'âge à laquelle il devait appartenir. En somme, le chef de famille qui peut être le père, décide du sort des membres de sa famille. Il veille à ce que les membres de la famille ne violent pas les règles établies.

Le chef de famille est le protecteur des membres de la famille. Lorsque l'un des membres de sa famille a un problème, il considère ce problème comme sien et le résout. Il joue toujours le rôle de médiateur pour les membres de sa famille à tous les niveaux de la communauté.

Le pouvoir au niveau de la communauté se manifeste à travers la résolution des problèmes de la communauté par le groupe de sages où parle le chef clan. A ce niveau, le chef dirige la résolution des problèmes au sein de la communauté. Les manifestations du pouvoir, que ce soit au niveau de la famille ou au niveau du clan, s'observent dans la résolution des problèmes qui se posent dans la communauté. Le collège des sages se réunit et décide de ce qu'il faut faire.

Le pouvoir des chefs chez les *Bialebe*, les *Natema* et les *Bebelbe* se manifeste lors des cultes rendus aux divinités. Les chefs étaient les seuls à connaître les incantations des divinités et tous ceux qui les ont précédés dans l'exercice de cette fonction de chef. Le culte qu'ils rendent aux divinités familiales ou du clan fait qu'ils ont une influence très grande au sein de la communauté. Ils ont une telle influence en raison du rôle d'intercesseurs dans la résolution des problèmes qui se posent à la famille ou à la communauté. Ainsi, au cours de ces cérémonies, les chefs profitent pour passer le message qu'ils ont à l'endroit de la population. Comme le pouvoir est la volonté des ancêtres et des divinités, les chefs profitent des occasions solennelles pour avoir beaucoup de personnes pour passer le message qu'ils ont à leurs populations. La même chose est faite lors de l'organisation des fêtes populaires. Pendant ce temps, les chroniqueurs-chanteurs profitent de la situation pour composer des chansons au sujet des problèmes qui se sont posés au cours de la période. Ces chroniqueurs-chanteurs sont parfois les porte-paroles des chefs.

1.3- Les rapports entre les différents pouvoirs chez les *Bialebe* les *Natema* et les *Bebelbe*

Les pouvoirs chez les *Bialebe*, les *Natema* et les *Bebelbe* se complètent. Il n'y a pas une hiérarchisation entre les pouvoirs parce qu'ils ne sont pas nécessairement interdépendants. Dans tous les cas, le pouvoir qu'a le chef de famille n'est pas le même que le pouvoir du chef du clan. Les pouvoirs chez les *Bialebe* ne se disputent pas entre eux. Les pouvoirs sont l'œuvre des divinités ou des puissances surnaturelles et qui ont pratiquement les mêmes rôles. Tous les pouvoirs chez les *Bialebe*, les *Natema* et les *Bebelbe* ont pour rôle d'implorer la clémence des divinités ou puissances surnaturelles pour la résolution des problèmes.

Aucun chef ne peut imposer sa volonté à un autre chef. Bien au contraire, ils se consultent mutuellement pour l'organisation des différents cultes au niveau de la communauté. Il faut reconnaître que le pouvoir du chef de clan a une certaine suprématie sur celui du chef de famille. Il faut être d'abord chef de famille avant de devenir chef de clan ; car il faut apprendre à exercer le pouvoir au niveau de la famille avant d'être choisi par les divinités du clan. Les pouvoirs comme le pouvoir d'initiation, le pouvoir de la foudre et le pouvoir «*Labai*» sont les pouvoirs qui semblent être au-dessus des autres pouvoirs chez les *Bialebe*. Car, ces pouvoirs ont leur domaine d'intervention plus vaste que le domaine des autres pouvoirs.

En effet, le chef d'initiation intervient partout où besoin est, sans tenir compte de la présence d'un quelconque autre chef dans la zone où il veut intervenir. Car, l'initiation représente une véritable école où on enseigne le savoir-faire et le savoir être aux jeunes de tout le pays *Bialebe*, *Bebelbe* et *Natema*. Mais ce type de pouvoir n'a pas une zone d'intervention spécifique.

Hormis le pouvoir d'initiation, celui de la foudre occupe une place très importante chez les *Bialebe*, les *Natema* et les *Bebelbe*. Le détenteur de ce pouvoir a une influence aussi étendue que le pouvoir du chef d'initiation des jeunes. Il intervient partout où on a besoin de lui. Quand la foudre fait une victime, la purification des lieux est une condition indispensable pour éviter la répétition de pareilles situations. Un milieu ayant connu l'effet de la foudre ne peut plus être habité ou exploité pour les activités humaines. Il faut que le chef de la foudre vienne asperger ce milieu afin de lui redonner sa pureté ou sa sainteté de départ.

Pour ce qui est du pouvoir « *Labai*³⁹ », son domaine d'intervention est l'ensemble des villages qui reconnaissent avoir quitté la région de Gobnangou dans le Burkina faso et dont le point de chute est Tihoun. Il a une grande étendue d'intervention parce que c'est ce pouvoir qui donne officiellement l'autorisation de la consommation des nouveaux produits agricoles de la saison chez les *Bialebe*. Pour devenir chef « *Labai* », il faut être d'abord un chef de famille dans l'un des clans qui exercent ce pouvoir. Il s'agit des clans de Souamou, de Tihoun, de Koukouéga, de Pouri, de Tankouari et de Sambouihoun.

Chez les *Bialebe*, les *Natema* et les *Bebelb* le pouvoir part de la famille pour aller au niveau de la communauté. Le pouvoir du chef de famille est la base de tout pouvoir chez les *Bialebe*. Pour devenir chef à n'importe quel niveau, il faut d'abord être chef de famille.

³⁹ -*Labai* est une divinité gérée par les gens de Tihoun, Koukouega, Somou, Tankouari et Pouri qui auraient quitté Gobnangou dans l'actuel Burkina-faso.

II- LES DIFFERENTES FORMES DE POUVOIR ET LEUR ORGANISATION

2.1- Le pouvoir politique

Le pouvoir politique chez les *Bialebe*, *les Natema* et *les Bebelbe* se distingue difficilement du pouvoir religieux. Les détenteurs du pouvoir politique sont les chefs de famille et les chefs de clan. Ce sont les cérémonies ou cultes qu'ils rendent aux défunts et aux puissances surnaturelles qui leur confèrent ce pouvoir. Ils sont les garants du pouvoir politique parce qu'ils décident de tout ce qui va se faire dans la famille ou dans la communauté. Chez les *Bialebe*, *les Natema* et *les Bebelbe*, l'individu n'a pas le pouvoir d'agir selon ses caprices. Il évolue dans sa classe d'âge et apprend les bonnes manières : le savoir-faire et le savoir être. Car un acte posé par un individu d'un groupe donné engage aussi ce groupe et non pas seulement l'individu auteur de l'acte. Les chefs de familles et les chefs de clans donnent les ordres qui sont rigoureusement suivis au niveau de la famille du clan. Les chefs de familles siègent au conseil des sages. Ce sont eux qui prennent de grandes décisions au sujet de la communauté. Ils donnent l'ordre de consommer les produits agricoles quand ils sont prêts à être consommés surtout l'igname, le mil, le haricot, etc. Tout comportement répréhensible d'un quelconque membre de la communauté est publiquement dénoncé lors des manifestations populaires par les chanteurs-chroniqueurs qui ne se privent pas de l'amplifier pour accroître la gravité et pour mieux flétrir son auteur. Cela donnait la honte à l'auteur, sa famille et à son clan.

Le pouvoir politique chez les *Bialebe*, *les Natema* et *les Bebelbe* réside dans la solidarité. Les *Bialebe* se soutiennent mutuellement au cours des situations difficiles. En effet, lorsqu'il y a un décès, ce n'est pas tout le monde qui enterre le corps. Ce sont les personnes âgées qui le font. Ils sont les seuls, capables de savoir la position à donner au corps afin qu'il puisse revenir au monde sans problème. Ce rituel qu'ils font, leur donne une certaine autorité dans la communauté.

De même, dans ces communautés, il revenait aux chefs de familles de décider du lieu d'installation du champ familial et de diriger les principales activités agricoles. Le chef de famille est le garant et décide de la gestion des ressources provenant du champ familial. Il est le garant de la santé des membres de la famille et de l'harmonie au sein de cette famille. C'est toujours parmi les chefs de familles et des chefs de clans qu'il y a des chefs d'initiation des jeunes, le chef de la foudre, etc. Le chef d'initiation exerce son autorité sur l'ensemble de la

jeunesse. Il est respecté et craint, parce qu'étant un maître, il peut donner les épreuves difficiles à un jeune dont le comportement n'est pas exemplaire. Et le mauvais comportement d'un seul jeune peut amener à sanctionner l'ensemble des jeunes d'une classe d'âge. En effet, le maître d'initiation ne fait pas échouer le candidat ou le jeune à l'initiation mais lui fait faire des épreuves jugées fastidieuses.

Pour ce qui est du pouvoir du chef foudre, il exerce une grande influence sur la communauté entière. Il est craint parce qu'il peut lancer un mauvais sort à quelqu'un pour qu'il perde ses biens à cause de l'action de la foudre. C'est lui, également, qui purifie les lieux souillés par l'effet de la foudre. Il est respecté et sa parole est scrupuleusement respectée.

2.2- Le pouvoir judiciaire

La justice est rendue dans la société des *Bialebe* par jugement qui est une action par laquelle un responsable ou une autorité établit ou reconnaît le droit de quelqu'un dans un litige. C'est le fait de juger, de régler, de trancher une affaire par le règlement à l'amiable ou par la sanction.

Le cadre familial est un véritable tribunal. Dans la famille, la justice est dirigée par le chef de famille, entouré des membres, surtout des hommes d'un certain âge. C'est un véritable conseil de sages pour le règlement des affaires et des conflits de famille. Le moment privilégié pour les assises est le matin dans la concession du chef de famille. Toujours présidé par le chef de la famille, le conseil juge les affaires internes et ne peut se tenir hors de la cellule familiale. Le but de cette justice n'est pas de punir nécessairement mais de désapprouver, de blâmer, de décourager le fautif pour le maintien de l'harmonie familiale. Il peut arriver que le fautif soit battu à coups de gourdin par les autres jeunes de la famille sous l'ordre du chef de famille. Ce niveau de justice a pour but essentiel de corriger le fautif pour l'amener à ne pas récidiver. Cela permet aux fautifs de savoir que leurs actes sont suivis au sein de la famille.

L'instance judiciaire clanique se compose de tous les chefs de familles et des personnes initiées du clan. Ce niveau de justice peut se tenir partout au village mais sous un arbre. Il ne peut pas se tenir dans la concession de quelqu'un. Lorsqu'un différend oppose les membres d'un même clan, c'est en ce cas qu'une telle justice se tient. Son but à l'instar du précédent, est de maintenir la paix, la cohésion sociale, la convivialité et l'ordre au sein du clan. Les problèmes courants qui se résolvent là sont d'ordre matrimonial et foncier. Le

conseil statue sur les bagarres survenues entre les membres du clan, de même que les problèmes entre deux clans différents.

Parfois, la justice est laissée à la charge des puissances surnaturelles, quand aucune solution n'est trouvée lors du conseil. Mais, les principes du savoir être et du savoir-faire étant enseignés au cours de l'initiation, il n'y a pas de raison que quelqu'un ignore les bonnes manières à s'observer dans la communauté. En effet, lorsqu'il s'agit des actes coupables comme l'adultère ou le meurtre, le coupable n'a pas besoin qu'on le juge avant de s'exiler. S'il ne s'enfuit pas, les membres de la famille de la victime viendront le tuer pour venger leur parent ou détruire les biens matériels de la famille de l'auteur du meurtre ou de l'adultère.

Une autre pratique du pouvoir judiciaire est " le port d'une divinité ". Le port de « *Tiikyani* »⁴⁰ ou « *Ditinwiani* »⁴¹ est en fait une réalité qui s'inscrit dans la croyance chez les *Bialebe* et chez les *Bebelbe*. Ce procédé consiste à demander l'intervention d'une divinité pour découvrir et punir un coupable. Tout le monde, hommes et femmes pouvait passer par ce procédé divin pour vider une injustice perpétrée à son encontre. La technique est fort simple car elle ne nécessite aucune initiation préalable pour s'appliquer. Les fautes commises, touchant à la vie active peuvent être le vol d'objets, le rapt de femme et la diffamation. Dans tous les cas constatés, la victime se rend sur l'autel de la divinité indiquée, s'agenouille, expose brièvement et énergiquement sa plainte, puis prélève un bétyle qu'il porte jusqu'au domicile du présumé coupable. A l'approche de la maison, il pousse des cris de vengeance en prononçant le nom de sa cible et celui de la divinité qu'il envoie en contre-offensive. Il dépose le bétyle sur un coussin de feuilles de néré, à l'entrée de la concession de l'ennemi notifié au coupable les éléments nécessaires pour conjurer le sort ou réparer l'acte commis. L'amende fixée peut être un ou plusieurs chiens, moutons, cabris, bœufs ou dans le cas extrême, une jeune fille. Dès l'annonce des faits, le coupable et les siens doivent se résoudre à les régler, le plus tôt possible, au risque de provoquer la mort ou tout autre malheur dans la famille. Une fois que les objets exigés sont réunis, les parties se retrouvent sur l'autel de la divinité portée pour procéder à la concession et au sacrifice des animaux. Si une fille fait partie des exigences de la victime, elle est remise comme épouse à la famille du spolié.

⁴⁰ -Divinité qui peut être une motte de terre ou des pierres chargées de protéger les individus, les membres d'une communauté donnée chez les *Bialebe*. Elle est capable de bien comme de mal.

⁴¹ -divinité, homologue chez les *Bebelbe*. Mais chez ceux-ci, elle peut être faite à base des pierres, des mottes de terre ou cornes d'animaux sauvages.

Le pouvoir judiciaire qui existe chez les *Bialebe, les Natema et les Bebelbe* reste la charge de l'ensemble des chefs de familles et des divinités. Les chefs de familles forment un collège de sages pour la résolution des problèmes au sein de la communauté. Ce collège de sages se réunit au besoin partout et tranche tous les différends qui se posent dans la communauté.

En dehors du collège de sages, les divinités constituent une source de pouvoir judiciaire chez les *Bialebe*. En effet, les divinités rendent justice quand on sollicite leur concours. Mais la justice que rendent les divinités consiste à tuer immédiatement le fautif en cas de problème. La condamnation du fautif est de lui faire perdre la vie pour montrer à ceux qui sont vivants que c'est celui qui est mort qui n'a pas raison. Mais de plus en plus, les gens évitent la consultation des divinités pour la résolution des problèmes parce qu'il vaut mieux chercher la repentance du fautif que sa mort. Les divinités et autels⁴² de culte chez les *Bialebe, les Natema et les Bebelbe* sont de véritables pouvoirs judiciaires. Les divinités et les ancêtres participent à la réglementation de la vie des *Bialebe, les Natema et les Bebelbe*. En pays *Bialebe, les Natema et les Bebelbe* le pouvoir est géré aussi bien par les hommes que par les divinités. Mais il faut noter que le pouvoir des divinités est sollicité par les hommes qui demandent leur médiation.

2.3- Le pouvoir économique et religieux

Le pouvoir économique chez les *Bialebe, les Natema et Bebelbe* repose sur le chef de famille. Il est le propriétaire des biens de la famille et les gère selon sa volonté. La terre étant la principale richesse de la famille, le domaine familial est géré par le chef de famille. Il décide du lieu d'implantation du champ familial et dirige les activités champêtres. Toutes les ressources provenant du champ comme le mil, le sorgho, l'igname, le haricot, etc. sont gérées par lui. C'est à partir du reste des ressources de la saison après la part de la consommation familiale, que le chef de famille troque contre les autres produits dont il a besoin. On reconnaît le chef de famille à partir des biens matériels dont il dispose. Tout bon chef de famille avait un cheval ; ce qui lui permettait de se déplacer rapidement pour la résolution des problèmes qui se posent à sa famille. Le pouvoir économique d'un chef de famille dépend du nombre de personnes valides qu'il a à sa charge. Le chef de famille a donc besoin de beaucoup de membres pour accroître son rendement. Le pouvoir économique de quelqu'un

⁴² -L'endroit où on donne à manger aux ancêtres de la famille.

dépend en grande partie du nombre de garçons qu'il a dans sa famille⁴³. Le pouvoir économique est surtout fonction du nombre de têtes de bœufs, de moutons, de cabris et de chevaux. Le pouvoir économique chez les *Bialebe* est la volonté des dieux. Car, on ne peut pas avoir le pouvoir économique sans avoir un grand nombre de personnes à sa charge qui travaillent pour la famille. Le rôle du chef de famille lui confère directement le pouvoir économique au sein de sa famille et de sa communauté.

Chez les *Bialebe*, les *Natema* et les *Bebelbe* le pouvoir économique est détenu par toute personne ayant des biens (humains, animaux et vivriers) à sa disposition. Il est respecté et craint en raison de son pouvoir économique. Il est capable de prendre son propre bœuf pour résoudre un problème qui se pose dans sa famille ou dans sa communauté. Son autorité s'étend sur sa famille et au-delà. Un chef de famille qui a beaucoup de richesses est capable de prendre des décisions au nom de la communauté sans craindre les autres chefs moins nantis que lui. Il ne craint que les divinités et celui qui leur rend un culte régulier.

Les jeunes constituent la base du pouvoir économique chez les *Bialebe*, les *Natema* et les *Bebelbe* et partout où les activités nécessitent une main d'œuvre abondante⁴⁴. Ce sont les jeunes qui disposent de la force physique pour la mise en valeur agricole. La principale richesse chez les *Bialebe* étant la terre, les jeunes cultivent les biens vivriers de toutes sortes. En effet, les jeunes gens se rassemblent pour travailler de façon rotative trois jours sur quatre. Ce sont les jeunes qui pourvoient aux besoins de la famille. De ce fait, ils sont respectés et à tout moment, les sages les invitent pour leur enseigner bonne conduite dans la communauté.

Quant au pouvoir religieux, il est détenu par le chef de clan choisi par les divinités de la communauté après consultation du devin. Il est le chef de culte de toutes les divinités du clan ou de la communauté et dirige les activités religieuses. Il exerce son pouvoir sur les chefs de familles, qui lui doivent respect et considération. Il décide du culte à donner à telle ou telle divinité. En effet, les *Bialebe*, les *Natema* et les *Bebelbe* sont profondément religieux et tout dans leur vie et leurs pratiques quotidiennes porte la marque de cette religiosité. Généralement perçue comme le culte des esprits et des ancêtres représentés par les pierres ou des mottes de terre, la religion chez les *Bialebe* est complexe à cause de la diversité des divinités. Les chefs de clans sont les seuls à offrir un culte ou sacrifice à ces divinités. Lorsque l'autorité du chef

⁴³ - chez les *Bialebe*, les *Natema* et les *Bebelbe* un homme qui n'a pas mis des garçons au monde est considéré comme un malheureux par les autres.

⁴⁴ -Les travaux qui nécessitent la force physique surtout les activités champêtres sont faites par les jeunes.

religieuse est foulée au pied, les divinités peuvent elles aussi se fâcher en déchargeant leur colère sur l'ensemble de la communauté.

Le chef religieux est encore le chef du clan et se distingue par sa modestie. Il ne doit pas être prompt à la, il doit être tolérant colère . Car, quand il a un problème et qu'il se plaint, les divinités peuvent agir sans qu'il ne demande leur arbitrage. En fait, le chef religieux chez les *Bialebe* a le dernier mot sur tout ce qui doit se faire au sein de la communauté. Comme nous l'avons dit précédemment, les cérémonies religieuses donnent lieu à des manifestations populaires, le chef de clan qui est en même temps le chef de culte profite de ces moments-là pour faire passer son message sur les prochaines cérémonies à faire.

Il attire l'attention du public sur les problèmes qui se posent à la communauté et les dispositions à prendre pour éviter que la communauté ne connaisse des problèmes de famine, les maladie, etc. Pour ce fait, l'autorité des chefs de clans est très grande et leur donne droit à la considération et au respect. S'ils refusent de faire une cérémonie, plus personne ne peut s'aventurer à la faire au risque de perdre sa vie.

III- LES CONTENUS DES POUVOIRS ET LES SANCTIONS

3.1- Le contenu du pouvoir du chef de famille et de clan et les sanctions

Dans la communauté villageoise, le pouvoir revient au chef de la famille qui est la première à s'installer sur le site. Le pouvoir que le chef de famille a, provient des divinités et des ancêtres qui le lui délèguent⁴⁵.

Le pouvoir du chef de clan, comme nous l'avons précédemment souligné, est le plus grand pouvoir que les communautés *Bialebe, Natema et Bebelbe* connaissent. Le chef de clan dans cette communauté est à la fois le chef de terre. Il officie toutes les cérémonies qui ont un caractère communautaire. C'est lui qui donne l'ordre de consommer un nouveau produit (vivre) au cours de la saison notamment l'igname et le mil. Il est le premier à donner ces vivres aux mânes des ancêtres pour avoir donné une pluie bienfaisante à la communauté.

Quant au mil, sa première consommation doit coïncider avec le douzième mois lunaire marquant ainsi la fin de l'année lunaire et le mois suivant est compté comme premier mois de l'année⁴⁶. A toutes ces occasions, les membres des différents clans se rassemblent pour partager leur joie avec les ancêtres considérés comme les protecteurs du clan. Pour la circonstance on utilise la boisson locale faite à base du nouveau sorgho. Pour manifester leur joie, les membres de la communauté organisent surtout lors de la consommation de la nouvelle igname des parties de lutte à l'endroit des jeunes garçons favorisant ainsi la cohésion sociale.

Pendant cette période, les personnes âgées organisent une partie de contes et de devinettes pour les enfants et pour toute personne désireuse de se distraire⁴⁷. La période de la nouvelle igname est le moment par excellence de la formation des jeunes. En effet, cette formation permet d'éveiller chez les enfants l'esprit d'analyse, de murir leur esprit et de savoir se prendre dans des situations analogues. La période des contes et devinettes prend fin avec la consommation du nouvel haricot qui est une période intermédiaire entre la nouvelle igname et le mil.

⁴⁵ - ce sont les ancêtres qui choisissent les chefs après consultation du devin ou de l'oracle.

⁴⁶ Système de comptage propre au *Bialebe et Bebelbe*.

⁴⁷ -Les parties de contes et devinettes constituent une véritable école de formation pour les enfants et les jeunes. Les devinettes tout comme les contes sont périodiques en milieu biali. Ils se présentent comme un jeu ou un exercice d'esprit. Ce genre d'exercices participe à l'alimentation des cerveaux des enfants, développe leur imagination positive ou créatrice et leur permet d'avoir une large ouverture d'esprit. En un mot, les devinettes participent au développement intellectuel car, elles prennent la forme qu'ont les exercices de mathématique, physique et les sujets de dissertation littéraire ; et développent l'intelligence, la capacité de réflexion.

Dans ces deux types de pouvoir, la gestion du pouvoir est partagée entre les frères ou les cousins qui forment ensemble un conseil au niveau du clan ou de la famille. Il est interdit d'exercer ces pouvoirs sans être désigné par les ancêtres et les divinités au risque de perdre sa vie. Au cours des cérémonies, c'est celui qui est choisi par les divinités qui dirige les rites. Il doit être régulièrement initié et avoir un certain âge ; car il y a certains secrets qui ne doivent pas être dévoilés. Celui qui est âgé et ayant subi les rites initiatiques, connaît pratiquement les interdits du pouvoir qu'il exerce.

En pays *Bialebe*, *Natema* et *Bebelbe* ce sont les chefs de famille, qui choisissent les endroits où implanter un champ et autorisent les membres de la famille ou du clan à l'exploiter. De plus, ce sont eux qui donnent la période des semences de l'année. Ils vont demander la clémence des divinités afin que la récolte soit bonne. En retour, ils rendent un culte à ces divinités pour le service rendu et leur promettent un culte agraire⁴⁸ si la récolte était bonne. Ce sont eux qui autorisent les jeunes à s'initier au cours de la saison en fonction de leur rendement au champ. Un paresseux perd toujours sa promotion en fonction de la volonté des chefs.

3.2- Le contenu du pouvoir d'initiation et les sanctions

L'initiation chez les *Bialebe*, les *Natema* et les *Bebelbe* est une véritable école de formation des jeunes gens. Elle permet aux jeunes de se faire former pour intégrer le groupe des "grands" ou des initiés. Elle permet aux jeunes d'acquérir les aptitudes d'un responsable dans les communautés des *Bialebe*, *Natema* et *Bebelbe*. Elle donne une promotion à chaque jeune ; car l'initiation se fait avec un groupe de jeunes qui ont une même tranche d'âge approximativement⁴⁹.

C'est un rite qui permet aux jeunes de vivre dans un groupe en s'acceptant mutuellement. Le rite d'initiation est composé d'une série d'épreuves que tout le monde subit. Un jeune qui veut se faire initier doit cultiver son champ personnel pour prouver qu'il est dans le processus de prise de responsabilité. C'est le champ qui montre, en fait, que le jeune est majeur et qu'il est en mesure de supporter une famille en subvenant à ses besoins vitaux. C'est après ces épreuves que le jeune peut prétendre se marier.

⁴⁸- C'est un culte organisé pour implorer la bénédiction des divinités sur la culture prochaine et demander une pluie bienfaisante.

⁴⁹ - Ecart d'âge entre les candidats en initiation chez les *Bialebe* est de un à deux ans. Par contre chez les *Natema* et les *Bebelbe* il est de un à quatre ans.

L'initiation permet d'éveiller chez les jeunes le courage. Le jeune, une fois initié, la famille et la communauté compte sur lui en cas de menace. Les jeunes initiés représentaient le corps de défense de la communauté. Ce rite a un hymne qui est chanté au moment de la transmission des secrets de l'initiation. Pendant ce moment, on fait apprendre aux jeunes les secrets. L'initiation permet aux jeunes de faire valoir leurs droits en accédant à la maturité civile et sociale. C'est au cours de cette période que les jeunes montrent leurs capacités à se défendre face à une situation. De même, si l'initiation se fait en groupe, c'est pour forger ou nouer les relations amicales entre les jeunes d'une même classe d'âge. C'est au cours de cette période que les jeunes gens apprennent plus à faire la recherche. Car au cours de cette période, le chef d'initiation ou le maître leur donne une série d'épreuves qui sont à surmonter. Il revient aux jeunes en cours d'initiation de savoir qui contacter pour leur donner les pistes de résolution des problèmes ou des consignes⁵⁰. Ces épreuves permettent aux jeunes de connaître l'importance des aînés dans la communauté. Ainsi, les jeunes en cours d'initiation doivent avoir des guides ou les parrains qui leur donnent des conseils et les différents comportements à adopter avant, pendant et après le rituel. Les difficultés font partie intégrante des épreuves d'initiation et constituent la raison même de l'initiation. Il est interdit à quelqu'un de rapporter ce qu'il a vu et vécu au cours de son initiation. Les chefs d'initiation montrent que si quelqu'un rapportait ces secrets, il deviendrait "blanc" comme un pique-bœuf et finira par mourir. Les rites d'initiation chez les peuples de l'Atakora renferment beaucoup de secrets.⁵¹

3.3- Le contenu du pouvoir de la foudre et les sanctions

Le pouvoir de la foudre chez les *Bialebe* et chez les *Bebelbe* joue le rôle d'un organe de juridiction. Elle permet de juger un fautif surtout le cas de vol. La justice que la foudre rend est de tuer l'auteur de l'acte. Celui qui est victime d'un vol peut solliciter l'aide d'un propriétaire de foudre et lui exposer les faits. Le propriétaire ou le chef de la foudre cherche les ingrédients nécessaires pour provoquer des décharges électriques de la foudre sur le voleur. Chez ces peuples, un bois de néré ou de kapokier fourchu dont les extrémités sont

⁵⁰ -SAMBIENI Idani nous apprend que les candidats qui ne réussissent pas leurs épreuves sont sanctionnés à coup de fouet dans le dos par leurs devanciers en matière d'initiation.

⁵¹ - N'KOUANFA N'tha chargé du rite d'initiation *difoni* chez les *Natema* nous renseigne que l'initiation dure normalement trois mois pour les hommes et quatre pour les femmes. Lorsqu'un décès survient dans le rang des candidats en initiation on inhume le corps sans informer les parents du candidat décédé. Il suffit que les parents viennent pleurer en ce lieu pour que tous les candidats trépassent. Il nous signale que c'est le jour de la libération des candidats que le chef d'initiation rend les accoutrements de la cérémonie de sortie du candidat décédé à ses parents. C'est donc de cette façon qu'on annonce le décès d'un candidat suivi de la ronde rituelle des autres candidats pour présenter la tombe du défunt aux parents.

entremêlées et attachées avec les feuilles portant des points rouges et noirs, symbolise la foudre. Devant ce bois « fétiche » en forme de drapeau, le justicier, un poulet noir dans la main gauche, prononce des paroles incantatoires. Les effets provoqués par la foudre sur la cible dépendent de l'intention ou du sens de ses invocations. L'homme spolié peut demander ou exiger à la foudre de démasquer le voleur en le violentant, et versant sur lui des gouttelettes d'eau chaude sans toutefois le tuer. Mais l'orientation qu'on donne au pouvoir de la foudre peut être fatale. Dans ce cas, la foudre s'abat terriblement sur le voleur qui rend l'âme. Après le coup foudroyant, le détenteur de la puissance arrive sur les lieux du drame et le purifie. En effet, il asperge le corps et les alentours de décoctions avant qu'on ne procède à l'inhumation sur-le-champ. Tous les biens qui appartiennent à la personne foudroyée, ses vêtements, ses animaux, ses vivres, reviennent au propriétaire ou chef de la foudre. Ni ses parents ni la personne victime du vol, ne doivent hériter de ses biens. Ensuite, ses parents payent les frais de purification des lieux au chef de la foudre qui s'est chargé de faire tous les rituels y afférents⁵².

Quand la foudre s'abat sur des animaux, la viande de ces animaux est consommée par le chef de la foudre et sa famille. La consommation de cette viande ne doit pas être faite sans la purification nécessaire. Durant toute sa vie, tout détenteur du pouvoir de la foudre a des interdits dont l'observance lui est impérative. Le port d'un quelconque tissu de couleur rouge et la consommation de la farine du sorgho ou du mil cru sont interdits.

⁵² -Selon GNARGO Dapossika, chef foudre résident à Siméhoun la purification d'un lieu où la foudre s'est abattue permet d'assainir ce lieu et d'éviter qu'elle ne s'abatte une autre fois dans les prochaines années.

-selon SANTONTI Sambiénou, chef foudre à Namoutchaga, ceux qui refusent de purifier le lieu où la foudre s'est abattue lorsque ce lieu est proche des habitations, les personnes qui y vivent sont exposées aux risques de la foudre.

CONCLUSION

Une fausse idée léguée par le colonisateur français et ses ethnologues et anthropologues, malencontreusement reprise par des chercheurs béninois, veut que les sociétés sans Etat de l'Atakora précolonial aient été des sociétés inorganisées au sein desquelles régnait un individualisme absolu. Or, les peuples de l'Atakora en général et en particulier les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* sont organisés et leur organisation mérite une attention particulière pour qu'elle soit débarrassée du cliché colonial. Il n'y a pas un peuple qui n'ait pas connu une organisation aussi modeste soit-elle.

L'organisation politique qui prévalait chez ces peuples de l'Atakora avant l'occupation coloniale et qui subit aujourd'hui l'assaut des influences extérieures était complexe. Ainsi, chez ces peuples la consommation des prémisses était précédée par les offrandes organisées par les chefs religieux. De même, les cérémonies d'initiation des jeunes étaient organisées suivant un ordre précis chez les peuples de l'Atakora. Elles débutent toujours au premier lieu d'implantation des différents groupes sociocommunautaires où les chefs du rite donnent le signal du démarrage des épreuves suivies des festivités de la saison.

L'organisation politique prenait aussi appui sur un ensemble de règles, non écrites certes, mais que nul n'est censé ignorer. Il s'agit des règles de bienséance, de tabous et d'interdits divers qui, mis ensemble, assuraient l'encadrement de l'individu sous l'œil vigilant de la communauté toute entière. Son autonomie se trouvait ainsi tempérée par la force du groupe social auquel il appartient et qui incarne un certain pouvoir. Le pouvoir chez ces peuples de l'Atakora s'observe à tous les niveaux du tissu social. Au niveau de la famille le pouvoir est géré par le chef de la famille qui exerce son autorité sur l'ensemble des membres de la famille. Cela s'observe aussi au niveau des clans qui forment le groupe socioculturel. Tout problème du clan est géré par un conseil des anciens (sages). Celui-ci utilise tous les moyens légaux pour éviter de rompre l'équilibre social dont bénéficie le clan.

Nous avons également montré que le pouvoir s'exprime à travers les manifestations culturelles à caractère communautaire comme les rites initiatiques périodiques qui s'organisent à des intervalles réguliers et rassemblant des personnes de la même classe d'âge. Ces rites initiatiques sont organisés par des chefs d'initiation dont le pouvoir est étendu. En effet, c'est à travers ces cérémonies coutumières que l'on identifie les détenteurs des pouvoirs communautaires, la nature des différents pouvoirs en présence, leur force, leur limite, l'alternance, le poids de la participation de la communauté à la gestion de ces différents

pouvoirs. Mises à part ces manifestations culturelles, l'expression du pouvoir se fait également au niveau de la gestion des terres, les activités économiques (agriculture et chasse). La chasse est une activité à travers laquelle les groupes socioculturels montrent leur volonté très poussée de partage du pouvoir avec les autres groupes de l'Atakora. Cette recherche nous a permis, d'autre part, de faire l'inventaire des pouvoirs existant chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema*. Elle nous a également permis de faire une analyse minutieuse du mode d'accession aux différents pouvoirs, les sanctions ou interdits de ces pouvoirs et des prérogatives qu'ils donnent. La même étude nous a permis de constater que le pouvoir chez ces peuples, bien qu'il donne droit à des prérogatives aux détenteurs, ne leur donne pas droit à un palais. De plus, le chef n'a pas de sujets mais il a des collaborateurs. On accède au pouvoir en fonction de l'ordre de naissance, de l'initiation et de la volonté des ancêtres et non pas par la force ou la ruse.

La question des droits humains est aussi une préoccupation dans notre recherche. En effet, on a tendance à croire souvent que les droits de l'homme sont une question d'actualité. Elle remonte à la période précoloniale chez les *Bialebe*, les *Bebelbe* et les *Natema* dans la mesure où chacun de ces groupes forme une société homogène dans laquelle il est difficile de distinguer les catégories sociales. Il n'y a pas de domination d'un individu ou d'un groupe d'individu par un autre. Tous les problèmes sociaux sont résolus dans le strict respect de la personne humaine. L'homme est considéré comme un produit de la nature et celle-ci seule est habilitée à prononcer les sanctions contre lui à travers les divinités.

Bien que dépourvues de pouvoir politique central, les sociétés dites sans Etats de l'Atakora n'étaient pas pour autant des sociétés inorganisées au sein desquelles l'individu agissait selon ses caprices. Il existait des structures sociales telles que celui-ci se sentait impliqué dans un système de rapports qui le liaient à son lignage ou à son clan.

SOURCES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES

1.1-SOURCES ORALES

Nous avons conscience du lien intrinsèque qu'a notre thème d'étude avec les sources orales. Pour le moment, nous n'avons pas pu faire les recherches comme nous l'aurions souhaité mais nous espérons combler, dans la mesure du possible, ce vide par la suite.

A ce jour, les informateurs suivants ont été interrogés :

Liste sélective des informateurs

N° d'ordre	Nom et prénoms	Date et lieu de naissance	Fonction	Date et lieu d'entretien	Informations
1-	DOUTE Nékoua	1946 à Outanohoun	Chef de culte	24 février 2015	Nous informe que tous les pouvoirs sont complémentaires.
2-	KASSA Tchansi	1942 à Tambogou	cultivateur	11 février 2015	Bon informateur, il nous dit les prérogatives que donne le pouvoir.
3-	KIANSI Yoa	1935 à Dassari	Chef village	5 février 2015	Chef de culte à la fois, il nous signale qu'on ne force pas pour devenir chef.
4-	KOMBETTO Idani	1946 à Botoun-Pingou	Chef de culte	10 février 2015	Il nous confie que les chefs traditionnels sont plus que tous les autres chefs.
5-	KOUARO Dogo	1943 à Taïcou	Chef de tous les Natema	11 février 2015	Il nous a parlé du pouvoir de Kouaro et de l'espace qu'il dirige. Il dit qu'il s'étonne quand on dit que dans l'Atakora il n'y pas de pouvoir.
6-	KOUNOUGUI Labouli	1927 à Nagasséga-Kani	Chef de collectivité	14 février 2015	Il nous montre que la gestion du pouvoir comporte des risques pour son détenteur.
7-	KOUOLE Idani	1930 à Kankini-séri	Chef de culte	9 février 2015	Il nous informe que le pouvoir est la volonté des ancêtres et que nul ne peut devenir chef si ce n'est la volonté des dieux.
8-	NANTEKOUA Tchétékoua	1940 à Pingou	Cultivateur	17 février 2015	Il nous confie que le pouvoir part d'abord de la famille avant de s'étendre au clan.

9-	NOUANTI Batihanga	1950 à Somou	Chef de culte et devin	11 février 2015	Il nous informe que la gestion du pouvoir ne se force pas. Quand on l'usurpe, on risque sa vie.
10-	PINDI Lahongou	1943 à Taïcou	Chef de culte	11 février 2015	Il nous dit qu'en dehors du pouvoir de Kouaro beaucoup d'autres pouvoirs secondaires existent chez les Natema et sont gérés par les chefs de clans.
11-	SAHGUI Kasco	1945 à Toussari	Chef de culte	22 février 2015	Il nous confie qu'il faut être initié et marié avant de prétendre gérer un quelconque pouvoir.
12-	SAMBIENI Dama	1936 à Mamoussa	Chef village	Le 5 février 2015 à Mamoussa	Il nous informe que le pouvoir est très diversifié chez les Bialebe.
13-	SAMBIENI Nantekoua	1942 à Bourporga	Chef de culte	15 février 2015	Il est bon informateur sur le pouvoir d'initiation.
14-	SAMBIENI nouanti	1947 à Tampinti-yérou	Cultivateur	22 février 2015	Il nous informe que le pouvoir provient de l'ordre de naissance dans une famille ou dans un clan.
15-	SANTONTI Namboni	1940 à Namoutchaga	Chef de culte	28 février 2015	Il a donné l'essentiel du pouvoir chez les Bebelbe et son mode de gestion.
16-	TAGALI Touboudiéni	1950 à Kotari	Chef de culte	16 février 2015	Il nous a informé tellement sur la gestion du culte agraire.
17-	TAWEMA Sanwékoua	1946 à Kouarhoun	Chef de culte	11 février 2015	Il nous dit après avoir parlé de ses ancêtres que le pouvoir est la volonté des divinités et des ancêtres.
18-	TAWEMA Yoa	1951 à Koforpissiga	Chef de culte	8 février 2015	Il nous fait savoir que la gestion du pouvoir tient compte de la primauté de son détenteur dans la famille et dans le clan.
19-	TCHATTI Dayimpo	1930 à Pingou	Ancien combattant	21 février 2015	Il a dit les dispositions à prendre en cas de vacance dans la gestion du pouvoir.

1.2- DOCUMENTS D'ARCHIVES

1- Cercle de l'Atacora ; circulaire n°907 du lieutenant-gouverneur : renseignements ethnographiques, influences religieuses, 1923.

2-Rapport annuel ; création du cercle de l'Atacora par arrêté, description et organisation politique avant et après 1911-1917 ; l'arrivée des colons, impôt, commerce, industrie de fer, réseau routier, bâtiments administratifs.

3-Rapports annuels du cercle de l'Atacora ; accent sur les recrutements point sur les activités scolaires, organisation administrative et territoriale, mise en place des différentes structures, point administratif secteur par secteur, activités agricoles et commerciales, 1913-1927.

4-Correspondances diverses (juillet-août) 1916, situation politique dans le cercle de l'Atacora ; rébellion de Taïcou ; attitude du chef Gaba.

2- ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- 1- ALLADAYE (J.), 1996, *Tradition et démocratie au Bénin*, communication donnée à l'INFOSEC de Cotonou.
- 2- ANIGNIKIN (C.S.), 2009, *La gouvernance dans l'Afrique ancienne : perception et gestion du pouvoir chez les Kaaro-Odjiré des collines du moyen Bénin*, 47p.
- 3- BAGRI (P.), 1988, « L'Atacora avant l'occupation coloniale » in *Intégration et culture*, revue de l'ENI-Natitingou, 001 : 15-17.
- 4- BALLE (Th.), 1988, *contribution à l'histoire précoloniale des Berba de l'Atacora (Nord-Ouest de la République Populaire du Bénin)* mémoire de maîtrise d'Histoire, U.N.B FLASH, 146 p.
- 5- BIERSCHENK (T.) et OLIVIER DE SARDAN (J-P.), 1993, *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Editions Karthala, Paris, 298 p.
- 6- CHAMBENY (L.), 1965, *Tradition des Bètammaribè de l'Atacora au Dahomey*, 49 pages dactylographiées
- 7- COMBETTO (J.), 2010, « L'histoire des droit de l'Homme dans les sociétés à organisation politique non centralisée à l'époque précoloniale : le cas des Bialebe de l'Atacora » 80p.
- 8- CORNEVIN (R.), 1965, *Histoire du Togo*, Paris, éd. Berger Levrault, 554p.
- 9- CORNEVIN (R.), 1965, « *Le Dahomey* » QSJ ? Paris, PUF, n°1176, 103p.
- 10- COYSSI (A.), 1943, *Tanguiéta : un poste de brousse au Dahomey*, 95 p.
- 11- DESANTI (H.), 1945, *Du Dahomé au Benin-Niger*, Paris, Larose, 262p.
- 12- DESSANTI (H.), 1945, *Du Dahomey au Bénin-Niger*, Larose, Paris, 265p.

- 13- DOKO (S.), 2010, *Les travaux forcés dans l'Atakora colonial : l'exploitation de placer de la Perma de 1939 à 1955*, mémoire de maîtrise, FLASH, UAC, 108 p.
- 14- DUNGLAS (E.), Fondation du royaume de Kouandé in « *France Dahome* » pp. 18-21.
- 15- HABERMAAN, 1942, *Monographie de la subdivision de Tanguiéta*, 7 p.
- 16- HOUNGNINOU (A. A.), 2010, *Les chefferies traditionnelles dans le processus de développement à la base en République du Bénin de 1894 à 2008*, mémoire de DEA, Histoire, FLASH, 48 p.
- 17- HUCHET (J.), 1955, *Datine le Berba. Roman de mœurs dahoméennes*, Lyon, société des Missions Africaines, 134 p.
- 18- IROKO (F.), 1992, "Chefferie traditionnelle et chefferie moderne" in *démocratie et décentralisation*, Doc. N°2, Séminaire national sur : "décentralisation et démocratie". Quels pouvoirs pour les collectivités locales ? Lokossa, pp. 23- 35.
- 19- ISSIFOU (K.), 2011, *Fonctions sociales du rite funéraire "T'HUPUOTE" dans l'aire culturelle UBELIHUN dans la commune de Cobly*, 68 p.
- 20- IZARD (M.), 1985, "Les peuples et les royaumes de la boucle du Niger et du bassin de volta du XIIe au XVIe Siècle" in *Histoire Générale de l'Afrique*, tome IV, éd. UNESCO/NEA, Paris, pp. 237- 263.
- 21- KAMTO (M.), 1987, *Pouvoir et droit en Afrique Noire : essai sur le constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique Noire francophone*, TOME XLIII, Paris, 545 p.
- 22- KI-ZERBO (J.), 1972, *Histoire de l'Afrique noire d'Hier à demain*, Paris, Hatier, 702 p.
- 23- KOMBIENI (B.), 1996, *Etude d'un groupe socioculturel résiduel dans l'Atacora : les Notba*, mémoire de maîtrise d'Histoire, U.N.B FLASH, 85 p.
- 24- KOUANDETE (I. M.), 1950, *AtaKora Otiau Otamari Osuri, peuple du Nord Bénin*, Paris, La perouse 75116, 481 p.
- 25- KOUNKOUAGA CHABI (T.M.), 2003, *Société traditionnelle et démocratie : les formes d'expression démocratique chez les Natéma de l'Atacora des origines à la pénétration européenne*, mémoire de maîtrise d'histoire UAC, 82 p.
- 26- KOUSSEY (N.), 1977, *Le peuple Otamari ; essai de synthèse historique des origines à l'invasion coloniale européenne 1897*, mémoire de maîtrise d'Histoire, U.N.B. FLASH, 240 p.

- 27- LOMBARD (J.), 1967, "Pensée politique et démocratie dans l'Afrique traditionnelle" *Présence Africaine* n°63, Paris, pp. 10- 31.
- 28- MERCIER (P.), 1968, *Tradition, changement, histoire : les « Somba » du Dahomey Septentrional*, paris, Anthropos, 538 p.
- 29- N'TIA (R.) et N'DAH (D.), 2011, "études réalisées dans le cadre du renouvellement de l'exposition muséographique du musée de Natitingou" 60 p.
- 30- N'TIA (R.), 1993, "Géopolitique de l'Atacora précolonial" in *Afrika Zamani* revue annuelle d'histoire africaine, nouvelle série n°1 Janvier pp. 105- 124.
- 31- N'YABA (N.), 1994, *Classe d'âge et pouvoir chez les Besoribe de l'Atacora*, mémoire de maîtrise de sociologie, U.N.B. FLASH, 68 p.
- 32- OUMEYOUTI (W. A.), 1999, *contribution à l'histoire de l'Atacora : esquisse d'une Histoire de Nantou-Tingou (Natitingou) de 1915 à 1960*, mémoire de maîtrise d'histoire, FLASH/UNB, 69 p.
- 33- PASSOT (B.), 1993, *Le BENIN*, éd l'Harmattan, Paris, 335 p.
- 34- SAHGUI (J.), 2008, *Dimensions socioculturelles des rites dans le développement : cas de l'initiation chez les Byalebe de l'Atacora*, mémoire de DEA de Sociologie, 98 p.
- 35- SAHGUI (J.), 2012, *Migrations, changements, socioculturels et développement chez les Bialebe de l'Atacora*, thèse de doctorat unique, UAC, 310p.
- 36- SARE (M.), 1978, *Esquisse d'une histoire de Tanguiéta : une contribution à l'histoire précoloniale de l'Atacora*, mémoire de maîtrise d'histoire, U.N.B. FLASH, 207 p.
- 37- TIANDO (E.), 1978, *Perspectives d'approche historique des populations de l'Atakora. L'exemple des Waaba, Tangamba, Daataba*, mémoire de maîtrise, UNB, FLASH.
- 38- TIANDO (E.), 1993, "L'historiographie du Bénin Septentrional : l'état de la question" in *Africa Zamani*, nouvelle série N°1 pp. 95-106.
- 39- WAKOUTE (S.), 2010, *Les chefferies traditionnelles Waaba de l'Atacora, des origines à nos jours*, mémoire de DEA, FLASH, UAC, 60 p.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
INTRODUCTION	1
Carte de situation de la zone de recherche	5
PREMIERE PARTIE	6
APPROCHE CONCEPTUELLE ET METHODOLOGIQUE	6
I- PROBLEMATIQUE	7
1-1-Hypothèses de recherche	8
1-2- Objectif général	8
II- CLARIFICATION CONCEPTUELLE	8
2.1-Pouvoir, perception et dévolution : des notions aux contenus variables	10
2.2-Circonscrire la notion du pouvoir	10
IV-DEMARCHE METHODOLOGIQUE	18
4.1- Recherche documentaire	18
4.2- Enquête de terrain	18
4.3- Sources matérielles	19
4.4- Problèmes rencontrés au cours de la recherche	19
DEUXIEME PARTIE.....	22
PRESENTATION DES PREMIERS RESULTATS A TITRE ILLUSTRATIF.....	22
CHAPITRE I : LES SANCTIONS CHEZ LES BIALEBE, LES NATEMA ET LES BEBELBE	24
1.1- L'ORIGINE ET LES MANIFESTATIONS DU POUVOIR	24
1.1.1- L'origine du pouvoir	24
1.2- Les manifestations du pouvoir	28
1.3- Les rapports entre les différents pouvoirs chez les <i>Bialebe</i> les <i>Natema</i> et les <i>Bebelbe</i> ..	30

II- LES DIFFERENTES FORMES DE POUVOIR ET LEUR ORGANISATION	32
2.1- Le pouvoir politique.....	32
2.2- Le pouvoir judiciaire	33
2.3- Le pouvoir économique et religieux	35
III- LES CONTENUS DES POUVOIRS ET LES SANCTIONS	38
3.1- Le contenu du pouvoir du chef de famille et de clan et les sanctions.....	38
3.2- Le contenu du pouvoir d'initiation et du chef de chasse et les sanctions	39
3.3- Le contenu du pouvoir de la foudre et les sanctions	40
SOURCES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE	44
TABLE DES MATIERES	49